

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-013
Séance du 5 mars 2024**

Approbation du procès-verbal de la
réunion du Conseil d'Administration
en date du 7 novembre 2023

Le Conseil d'Administration,

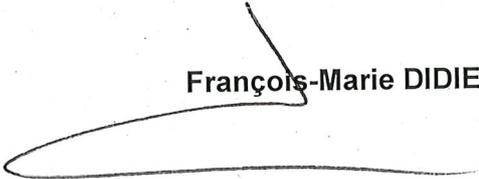
Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du
7 novembre 2023, ci-joint.

Le Président

François-Marie DIDIER





PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre à 14 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules-César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membre en exercice : 32

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 23

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Monsieur Nicolas BESCOND
Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Madame Rachida DATI
Monsieur Jean-Philippe DAVIAUD
Madame Frédérique DENIS
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Vincent FRANCHI
Madame Nelly GARNIER
Monsieur Jérôme GLEIZES
Madame Pascale LABBÉ
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Marion MARTIN
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Déborah MÜNZER
Monsieur Rémi MUZEAU
Madame Raphaëlle PRIMET
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Madame Delphine TERLIZZI

Étaient représentés :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET donne pouvoir à Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Monsieur Emmanuel CONSTANT donne pouvoir à Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Hervé GICQUEL donne pouvoir à Madame Chantal DURAND
Monsieur Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Madame Raphaëlle PRIMET
Monsieur Denis LARGHERO donne pouvoir à Monsieur Hamid CHABANI
Madame Kristell NIASME donne pouvoir à Monsieur Germain ROESCH
Madame Inès de RAGUENEL donne pouvoir à Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Monsieur Azzédine TAÏBI donne pouvoir à Madame Nadia MOUADDINE

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Richard BUISSET

Monsieur Hervé CROUX

Monsieur Christophe DEJOIE

Monsieur Émeric LABEDAN

Monsieur Vincent ROCHER

Madame Sylvie DOUÉ

Madame Sylvie VILLETTE

Directeur de Cabinet

Directeur Général

Directeur Général Adjoint chargé des Ressources

Directeur Général Adjoint Technique

Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation

Directeur Délégué à l'Innovation, la Stratégie

et l'Environnement

Directrice des Affaires Financières

Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Monsieur le Président du Conseil d'Administration certifie le caractère exécutoire des délibérations de cette séance, télétransmises au contrôle de légalité et mises en ligne sur le site internet du SIAAP.

Ce procès-verbal de séance sera publié sur le site internet du SIAAP après avoir été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 mars 2024.

SOMMAIRE

- C2023/155P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2023
- C2023/157D – Décision Modificative du SIAAP pour l'exercice 2023 - Fonctionnement et Investissement
- C2023/156D – Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 et sur les engagements pluriannuels envisagés
- C2023/160D – Approbation du tableau des effectifs budgétaires du SIAAP au 1er décembre 2023
- C2023/161D – Modification de la liste des emplois de catégorie A pouvant être pourvus par des agents contractuels
- C2023/162D – Modification de la liste des emplois de catégorie B pouvant être pourvus par des agents contractuels
- C2023/158D – Contrat de projet sur le thème « développer les outils numériques opérationnels d'aide à la décision » – Direction de l'Innovation
- C2023/178C – Communication relative au programme scientifique innEAUvation et aux programmes de recherche 2024
- C2023/169D – Programme scientifique innEAUvation – Conventions relatives au programme de recherche OPUR, au partenariat de recherche SIAAP-OTV Grand Paris-Veolia Recherche et Innovation-Enercat et au partenariat de recherche SIAAP-EPTB Seine Grands Lacs – Avenants relatifs aux programmes de recherche Mocopée, MeSeine Innovation, PIREN-Seine
- C2023/167D – Convention de coopération avec la ville de Noisy-le-Grand – Sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de préservation de la Marne
- C2023/170D – Convention de collaboration avec l'Association Régionale de Pêche d'Île-de-France – ARDIF
- C2023/176D – Subvention 2023 à l'Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'EAU en Île-de-France – ARCEAU-IdF
- C2023/174D – Information et comptes-rendus portant sur les arrêtés et les décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Il est procédé à l'appel et le Président donne les pouvoirs.

M. le Président. – Je voudrais vous faire part de quelques informations. Tout d'abord, je voudrais vous dire qu'en novembre et en décembre, il y aura un certain nombre d'événements organisés et auxquels le SIAAP va participer.

- Tout d'abord, le 14 novembre, nous aurons les Assises dans Paris. Un certain nombre d'entre vous seront présents, et j'aurai l'honneur d'intervenir sur le thème de l'eau avec d'autres élus en clôture de ces assises.
- Le 21 novembre, nous aurons la journée recherche du programme Mocopée. C'est un programme qui est engagé depuis 2014 et qui se déroulera à la Cité de l'eau et de l'assainissement, et vous serez évidemment invités.
- Le 22 novembre, il y aura la journée de plantation de la forêt de Maubuisson dans le Val d'Oise.
- Le 22 novembre, il y aura également, dans le cadre du salon de l'association des maires de France, une signature avec la banque des territoires, des contrats de prêts que j'ai pu évoquer plusieurs fois dans le cadre du Conseil d'Administration.
- Le 28 novembre, nous aurons la seconde conférence d'assainissement de l'année. C'est un engagement que j'avais pris, mais je vais y revenir après.
- Le 30 novembre, nous aurons aussi le lancement des chantiers de la clarifloculation. C'est un moment important pour le SIAAP, la clarifloculation est un bâtiment qui avait pris feu en 2019. Vous serez évidemment les bienvenus à cette occasion.
- Tant que nous sommes dans les dates, je vous donne aussi la date des vœux : ce sera le 19 janvier, à la cité de l'eau et de l'assainissement, à l'heure du déjeuner.

Je voulais donner ces dates à titre d'information, vous allez recevoir un message un peu plus complet qui les regroupe.

Dans les informations générales, nous avons subi une cyberattaque la semaine du 23 octobre. Il n'y a eu aucun dégât, il ne s'en est suivi aucun problème opérationnel. C'est le carnet d'adresses du SIAAP qui a pu être récupéré dans le cadre de cette cyberattaque. Le risque est que ce carnet d'adresses soit revendu sur le dark web et que les agents soient sollicités dans des tentatives frauduleuses. Ce risque a été neutralisé puisque les agents n'utilisaient qu'un seul identifiant. Nous avons évidemment fait en sorte qu'il y ait dorénavant deux identifiants. Si je ne dis pas de bêtises, Monsieur Christophe DEJOIE, il y aura un audit de cybersécurité de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

M. le Directeur Général Adjoint Technique. – Oui, nous sommes accompagnés par l'ANSSI avec 21 points pour répondre à la directive NIS (Network & Information Security). Comme nous sommes opérateurs de services essentiels (OSE), nous allons nous conformer à ces 21 points. C'est en cours, mais aujourd'hui, nous ne sommes pas encore au point. Il reste des éléments à déployer. L'ANSSI va nous accompagner début 2024, l'objectif étant que pour les JOP nous ayons atteint un niveau de sécurité, non pas maximum, mais robuste.

M. le Président. – Merci Monsieur DEJOIE. Je vais faire aussi un petit point sur la prime pour le pouvoir d'achat. Comme vous l'avez vu, le décret qui permet aux collectivités locales de verser à leurs agents éligibles une prime en faveur du pouvoir d'achat est paru au journal officiel le 31 octobre dernier. Cette publication nous permet de lancer le travail de concertation nécessaire pour la mise en place de ce dispositif au sein de notre institution. Ce que j'ai pu dire aux organisations syndicales que j'ai vues ce matin dans le cadre d'une réunion, c'est qu'il y aura une consultation, tout d'abord interne avec eux, au comité social territorial le 12 décembre. Ensuite, nous adopterons, si vous en êtes d'accord, le projet définitif lors de notre séance du Conseil

d'Administration du 19 décembre prochain, avec un traitement pour les agents concernés dès le mois de janvier. Tout cela sera évidemment vu dans le cadre du prochain Conseil.

J'en parlais, vous avez sur table l'invitation à la seconde conférence d'assainissement. J'avais effectivement pris, lors de la dernière conférence d'assainissement d'avril dernier, certains d'entre vous avaient pu y participer, un accord avec le Préfet de région pour organiser cette deuxième conférence d'assainissement, dans le même format que la précédente. Je la coprésiderai avec le Préfet, Monsieur Marc GUILLAUME. Nous sommes en train de travailler sur le programme. Vous avez reçu un mail donnant la date qui sera le mardi 28 novembre 2023 à 16 heures à la cité de l'eau et de l'assainissement à Colombes. J'ai souhaité vous envoyer cet avis de réunion le plus en amont possible, pour que vous puissiez vous organiser et être présents. Cette conférence permettra d'approfondir le dialogue avec nos maîtres d'ouvrage de la grande couronne, en toute transparence. Nous allons évoquer le document tout à l'heure, présenter ces grandes options, parler de notre actualité et de nos travaux. Cela nous permet de nourrir une concertation institutionnelle souhaitée par un certain nombre de collectivités ou d'organismes qui ne participent pas à la gouvernance du SIAAP, mais qui, dans le cadre de cette conférence d'assainissement, peuvent être informés de tous les travaux menés par le SIAAP.

Voilà les informations que je voulais vous communiquer avant de passer à l'ordre du jour. Y a-t-il des observations sur ces éléments ?

Nous allons commencer par la désignation d'un secrétaire de séance. Dans l'ordre inverse du tableau, je vous propose de désigner Madame Nadia MOUADDINE comme secrétaire de séance. Comme secrétaire auxiliaire, je propose Madame Sylvie VILLETTE, qui est cheffe du service des assemblées délibérantes au sein de la direction des affaires juridiques.

C2023/155P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2023

M. le Président. – La première délibération concerne l'approbation du procès-verbal de notre précédent Conseil d'Administration du 26 septembre 2023. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver.

M. BEDREDDINE. – Monsieur le Président, je souhaiterais qu'il y ait les noms lorsqu'il y a des votes sur des questions sur lesquelles nous ne sommes pas tous d'accord. Il est indiqué « *le vote est adopté* », mais les noms des votants ne sont pas marqués.

M. le Président. – Nous allons modifier cela. Mis à part cette observation, qui est pour ?

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20240306-2024-013-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20231115-2023-088-DE
Date de télétransmission : 15/11/2023
Date de réception préfecture : 15/11/2023

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-088
Séance du 7 novembre 2023**

Approbation du procès-verbal de la
réunion du Conseil d'Administration
en date du 26 septembre 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L.5421-1 et L.3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2023, ci-joint.

Le Président


François-Marie DIDIER

C2023/157D – Décision Modificative du SIAAP pour l'exercice 2023 - Fonctionnement et Investissement

M. le Président. – Nous passons aux points importants de cet ordre du jour, les points financiers. Cette délibération vise à actualiser notre budget pour l'année 2023, après le budget supplémentaire adopté l'an dernier. C'est notre dernière étape budgétaire pour l'année 2023. Je laisse la parole à Monsieur Philippe DALLIER, Président de la Commission des finances.

M. DALLIER. – Merci, Monsieur le Président. Madame Sylvie DOUÉ prendra la suite pour entrer dans le détail des choses, c'est un peu une mise en bouche avant la délibération suivante qui nous permettra de parler de l'année 2024 et des suivantes. Il y a simplement quelques ajustements de crédits, avec la réduction de 15 millions environ des dépenses de fonctionnement. C'est à noter, nous sommes obligés de retrancher une petite dizaine de millions d'euros sur le produit de la redevance attendu pour l'année 2023 : c'est le signe que la consommation d'eau est en train de se réduire, doucement mais sûrement. Nous en parlerons pour 2024 et les années suivantes, parce que c'est quand même un sujet de préoccupation.

La seule chose qu'il faut retenir, c'est que nous aurons un budget 2023 qui a été tenu, grâce aux économies qui ont été trouvées en cours d'année, et nous arriverons probablement en bout de course avec des dépenses qui se situeront légèrement en deçà de ce que nous avons adopté au moment des budgets primitifs. C'est le signe que les choses ont été maîtrisées en 2023, malgré un contexte particulièrement difficile lié à l'inflation. Nous finirons avec 1,4 milliard d'euros de dette. La quasi-totalité des emprunts a été souscrite, je crois qu'il reste 52 millions d'emprunt à souscrire. C'est en tout cas le chiffre que l'on m'a donné depuis la dernière commission des finances, là aussi dans un contexte de hausse des taux par rapport aux années précédentes.

M. le Président. – Merci, Monsieur DALLIER. Madame DOUÉ, je vous laisse présenter.

Mme la Directrice des Affaires Financières. – Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter, comme l'a dit Monsieur DALLIER, les principaux éléments de la décision modificative (DM) 2023 en fonctionnement et en investissement.

En fonctionnement, nous avons un budget 2023 respecté et inférieur en DM au BP 2023. Il y a quelques restitutions dans les charges :

- 8,7 millions dans les charges courantes, principalement en électricité et réactifs.
- 2,4 millions sur les frais financiers, car nous avons souscrit des emprunts un petit peu moins chers que prévu et un petit peu plus tard.
- Une diminution de 4 millions des dépenses exceptionnelles, principalement liée au fait que nous n'aurons pas d'appel de fonds sur l'aménagement de la forêt de Pierrelaye-Bessancourt cette année, avec une contrepartie en recettes.
- Et une diminution de 5 millions d'euros des amortissements.

À l'inverse, comme l'a dit Monsieur DALLIER, le point majeur est une diminution de 10 millions d'euros des prévisions de redevance, avec des estimations tendanciellées à la baisse sur les deux principales zones que sont Paris et la petite couronne.

Concernant l'investissement, le budget d'investissement 2023 est confirmé. Il y a une légère diminution des dépenses d'équipement de 10 millions d'euros, mais un montant de dépenses d'équipement de 547 millions d'euros en décision modificative. Nous étions à 548 millions au BP, donc nous sommes quasiment à l'identique avec la poursuite du programme d'investissement.

Il y a 2,7 millions d'euros de moins de remboursement d'emprunt, parce qu'effectivement nous avons emprunté un peu plus tard que ce qui était prévu au BP 2023. Néanmoins, il y a des emprunts bancaires, dont 278 millions d'euros d'emprunts bancaires d'équilibre. 227 millions ont effectivement déjà été souscrits sur le premier semestre, donc il reste 52 millions. Sachant qu'en suivant les principales opérations, vous avez dans le rapport les quelques ajustements sur le montant des opérations, le principal étant l'ajustement de 18,5 millions d'euros sur la paie de la clarifloculation.

Enfin, s'agissant du tableau de financement, il y a des flux de trésorerie en ligne avec la trajectoire initiale, après affectation du résultat, qui reste effectivement déficitaire au sens où la poursuite du programme d'investissement entraîne une augmentation des emprunts bancaires, et donc une dette prévisionnelle qui s'élève à 1,4 milliard d'euros à fin 2023.

Voilà les principaux éléments de la décision modificative.

M. le Président. – Merci beaucoup, Madame DOUÉ. Y a-t-il des observations ? Je propose que l'on passe au vote. Merci pour le travail réalisé par les équipes.

(Il est procédé au vote.)

La délibération est adoptée avec 20 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions (Monsieur BEDREDDINE en son nom et en celui de Monsieur CONSTANT ; Monsieur BESCOND ; Madame DENIS ; Madame PRIMET en son nom et en celui de Monsieur GILLET ; Madame MARTIN ; Madame MOUADDINE en son nom et en celui de Monsieur TAÏBI).

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Paris, le 26 octobre 2023

Approbation de la Décision Modificative
pour l'exercice 2023

C2023/157D

**RAPPORT SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR
L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre le projet de Décision Modificative (DM) du SIAAP pour l'année 2023 à votre approbation.

Le Budget Primitif (BP) 2023, approuvé le 6 décembre 2022, a été construit avec une augmentation de 12,5 % du taux de la redevance d'assainissement de la zone SIAAP pour l'exercice 2023, dans un contexte économique et inflationniste inédit, avec des conséquences sur l'énergie, les prix des réactifs et autres prestations du SIAAP (maintenance et prestations externes) ainsi que sur les taux d'intérêt, dans un contexte de maintien de coûts d'investissement élevés compte-tenu des opérations actuellement en cours.

Le Budget Supplémentaire (BS), voté le 13 juin 2023, a constitué la première étape budgétaire modificative du BP. Il a permis d'intégrer les dernières estimations des prix de l'énergie, la baisse de certains réactifs, les mesures salariales mises en œuvre par le SIAAP au 1^{er} avril 2023 ainsi que la hausse importante des indices d'actualisation des prix et des coûts des matériaux et matières premières qui ont fait augmenter les dépenses d'investissement.

La Décision Modificative (DM) constitue une troisième étape budgétaire pour l'année 2023. Elle est principalement marquée par quelques baisses complémentaires des coûts d'exploitation, par l'actualisation de certaines planifications de travaux, mais également par une diminution des redevances, compte-tenu de baisses de consommations d'eau sur les périmètres de Paris et de la zone SEDIF.

Les principales évolutions budgétaires portent sur les éléments suivants :

- ✓ En fonctionnement (hors opérations d'ordre), une baisse des dépenses de 15,3 M€ et des recettes de 10 M€ ;
- ✓ Un autofinancement en hausse de 4,7 M€, s'établissant à 37,1 M€ ;
- ✓ Une diminution de 12,5 M€ des dépenses réelles d'investissement par rapport au BS 2023 ;
- ✓ Une baisse du montant des emprunts (- 17,3 M€).

Les mouvements principaux et leur comparaison avec le Budget Supplémentaire 2023 sont analysés ci-dessous par section.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA DM 2023

Le montant de la section de fonctionnement est ramené à 812,6 M€ vs 828,2 M€ au BS 2023 soit une baisse de 15,6 M€ (- 2 %).

1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement en M€ à la DM 2023

Chapitre	Libellé	BP 23	BS 23	Var. DM 23	DM 23	DM 23 / BP 23 en %
011	Dépenses de gestion courante (hors stocks)	306,5	311,0	-8,5	302,5	-1%
	Stocks	14,6	14,9		14,9	2%
012	Dépenses de personnel	105,8	108,4		108,4	2%
65	Autres dépenses de gestion courante	0,3	0,3	-0,2	0,2	-53%
66	Frais financiers	28,1	25,9	-2,4	23,5	-18%
67	Dépenses exceptionnelles (y/c prime solidaire)	30,5	33,3	-4,1	29,2	-4%
68	Dotations aux dépréciations des actions roullants		0,2	-0,2	0,0	
022	Dépenses imprévues	5,0	5,0		5,0	
042	Opérations d'ordre de section à section (amortissement, cessions, charges à répartir)	296,8	296,8	-5,0	291,9	-2%
023	Virement à la section d'investissement	7,6	32,3	4,7	37,1	388%
TOTAL		795,2	828,2	-15,6	812,6	-2%

1.1.1. LES DEPENSES DE GESTION COURANTES (CHAPITRE 011) : - 8,5 M€

La diminution proposée repose essentiellement sur les variations des prix et quantités sur le poste d'exploitation (- 7,7 M€).

Elle concerne principalement le poste électricité soit - 3,6 M€ (dont - 3 M€ d'effet prix et - 0,6 M€ de diminution des consommations) et celui dédié aux réactifs avec - 5,1 M€ (dont - 2,7 M€ d'effet prix et 2,4 M€ d'effets quantité). Les autres postes d'exploitation représentent une augmentation de 1 M€ (carburants, gaz, eau, déchets, boues).

A cela se rajoute des ajustements budgétaires à la hausse (+ 0,4 M€) comme à la baisse (- 1,2M€) sur la maintenance et prestations diverses.

1.1.2. AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : - 0,2 M€

Ce montant concerne la restitution des crédits relatifs aux admissions en non-valeur.

1.1.3. LES FRAIS FINANCIERS (CHAPITRE 66) : - 2,4 M€

Intérêts des emprunts et dettes (66111) :

Cette allocation de crédits est revue en baisse (- 2,1 M€). Tout d'abord, le montant prévisionnel des emprunts de l'exercice est en baisse 19 M€, de 297 M€ à 278 M€, suite aux ajustements en décision modificative. Par ailleurs, les emprunts contractés depuis le Budget supplémentaire 2023 l'ont été à des taux inférieurs aux prévisions. 125 M€ de nouveaux emprunts ont ainsi été souscrits à taux fixe et sur un taux moyen de 3,85%. Ainsi, bien qu'élevés les taux fixes se sont avérés plus bas que les hypothèses retenues pour le Budget Supplémentaire (pour mémoire, 4,5% au premier

semestre et 5% au second semestre). Au global les emprunts souscrits depuis début 2023 sont de 227M€ et l'ont été à taux fixe, sur 25 ans, pour un taux moyen de 3,77%. 50 M€ pourraient encore être contractés d'ici à la fin de l'exercice. L'hypothèse de taux fixe retenue pour ces derniers emprunts est un taux fixe de 4,50%. Par ailleurs, l'inscription budgétaire inclut les prévisions d'intérêts versés en cas de tirages en cours de phase de mobilisation sur les emprunts à option revolving.

Intérêts courus non échus - ICNE (66112) :

Les ICNE suivent l'évolution des charges d'intérêts et sont donc en baisse (- 0,3 M€). Les dates précises des encaissements d'emprunts ont cependant une forte influence sur la valeur finale des ICNE.

1.1.4. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67) : - 4,1 M€

Les principaux mouvements sur ce chapitre sont les suivants :

- Les subventions exceptionnelles d'équipement (6742) qui baissent de 5 M€ et celles de fonctionnement (6743) en hausse de 0,6 M€ pour le 6743 par rapport au budget précédent.

La totalité des crédits 2023, prévus en subventions d'équipement pour le projet d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, soit 5 M€ est restituée : le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) ne fera pas d'appel de fond cette année.

En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, elles concernent notamment la participation du SIAAP aux actions de coopération décentralisée et sont ajustées au regard des conventions en cours.

- Les autres dépenses exceptionnelles : + 0,4 M€

Hors subventions, les dépenses exceptionnelles budgétées étaient de 0,9M€. Elles ont été consommées à hauteur de 0,6M€, notamment compte-tenu du protocole qui a été validé avec la Communauté d'Agglomération Val Parisien lors du Conseil d'Administration du 26 septembre 2023 pour le reversement des sommes trop perçues au titre de l'épuration des eaux usées d'une partie de la commune d'Herblay pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2020 (0,4M€). Il est proposé de réabonder ce chapitre à hauteur de 0,4M€.

1.1.5. LES DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS (CHAPITRE 68) : - 0,2 M€

Il est proposé d'ajuster les crédits 2023 au montant de la provision constituée de 36 K€.

1.1.6. LES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (CHAPITRE 042) : - 5 M€

L'ensemble des opérations comptabilisées au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement trouve sa contrepartie au chapitre 040, en recettes d'investissement (Cf. § 2.2.4).

La première mise à jour concerne la dotation aux amortissements, revue à la baisse de 4,7 M€ soit - 1,6%.

La seconde modification concerne les dotations liées à l'étalement des charges, dans le cadre de la convention de financement du projet d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, qui sont revues à la baisse en raison de l'absence de versement en 2023 (- 0,25 M€).

1.1.7. L'AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE (CHAPITRE 023) : + 4,7 M€

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers l'investissement (chapitre 021) représente l'excédent prévisible des recettes sur les charges d'exploitation pour la durée de l'exercice budgétaire.

La réévaluation de cette donnée résulte des modifications apportées à la DM en section de fonctionnement. Les ajustements effectués en dépenses, hors autofinancement, représentent une diminution de 20,3 M€ et en recettes – 15,4 M€.

Compte-tenu de ces effets conjugués, l'autofinancement est ainsi augmenté de 4,7 M€ pour s'établir à 37,1 M€.

1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement en M€ à la DM 2023

Chapitre	Libellé	BP 23	BS 23	Var. DM 23	DM 23	DM 23 / BP 23 en %
002	Résultat reporté N-1		31,9		31,9	100%
013	Atténuation de charges - stocks	14,8	14,9		14,9	2%
	Atténuation de charges - autres produits	0,2	0,2		0,2	
70	Ventes de produits- redevances d'assainissement	660,2	660,2	-9,8	650,4	-1%
	Ventes de produits- divers	0,7	0,7	-0,2	0,6	-20%
74	Subventions d'exploitation (prime pour épuration et subventions diverses)	26,4	27,1		27,1	3%
75	Autres produits de gestion courante	1,2	1,2		1,2	
76	Produits financiers	0,4	0,4		0,4	
77	Produits exceptionnels	1,3	1,3		1,3	
042	Opérations d'ordre de section à section (reprise en résultat des subventions, transfert de charge en investissement)	90,2	90,2	-5,6	84,6	-6%
TOTAL		795,2	828,2	-15,6	812,6	2%

1.2.1. REDEVANCES - VENTE DE PRODUITS : - 10 M€

Comme évoqué en introduction, les prévisions des produits issus de la redevance d'assainissement sont en baisse par rapport au BS 2023 en raison d'une révision des volumes d'eau prévus sur la zone Eau de Paris (0 % au lieu de + 2 %) pour l'année 2023 (l'année 2022 ayant été supérieure de 1% aux prévisions), et sur la zone SEDIF (- 1,95 % au lieu de - 0,4 %) pour l'année 2023. Le montant prévisionnel pour 2023 est ainsi de 651 M€ soit - 9,8 M€ par rapport au BS2023.

Ce chapitre intègre également une diminution de 0,2 M€ liée à un ajustement des recettes à percevoir au titre de la cogénération sur l'usine des Grésillons.

1.2.2. LES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (CHAPITRE 042) : - 5,6 M€

Les écritures comptables d'ordre du chapitre 042 en recettes de fonctionnement trouvent leur contrepartie au chapitre 040 en dépenses d'investissement (cf. § 2.1.4), qui est donc revu à l'identique. Elles comprennent :

- La quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice diminuée de 0,6 M€, au regard des calculs finaux effectués sur les subventions reçues en 2022.
- Le transfert de charges vers la section d'investissement au titre de l'étalement des charges de la convention de financement du réaménagement du projet d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt dont les crédits prévus sur 2023 sont restitués (Cf. § 1.1.6).

1.3. SECTION DE FONCTIONNEMENT – SYNTHÈSE

La section de fonctionnement de la DM 2023 se présente donc de la façon suivante :

Dépenses DM 2023 en M €		Recettes DM 2023 en M €	
Dépenses de gestion courante (hors stocks)	-8,5	-10,0	Redevances et produits divers
Stocks	0,0		
Dépenses de personnel et frais assimilés	0,0	0,0	Subventions d'exploitation (primes pour épuration)
Autres dépenses de gestion courante	-0,2	0,0	Autres produits de gestion courante
Frais financiers	-2,4	0,0	Produits financiers
Dépenses exceptionnelles	-4,1	0,0	Produits exceptionnels
Dotations pour dépréciation	-0,2	0,0	Atténuation de charges (dont variation des stocks)
Dépenses imprévues	0,0		
Opérations d'ordre de section à section (amortissement, cessions, charges à répartir)	-5,0	-5,6	Opérations d'ordre de section à section (reprise en résultat des subventions, transfert de charge en investissement)
Autofinancement complémentaire	4,7	0,0	Résultat reporté N-1
TOTAL	-15,6	-15,6	TOTAL

2. SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DM 2023

Les crédits de paiement proposés à la section d'investissement sont de 964,7 M€ contre 982,8 M€ inscrits au BS 2023, soit une baisse de 18,1 M€ (- 2 %).

2.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement (CP) en M€ à la DM 2023

Chapitre	Libellé	BP 23	BS 23	Var. DM 23	DM 23	DM 23 / BP 23 en %
001	Résultat reporté N-1					
13	Subventions d'investissement - reversement	0,2	0,2	0,0	0,2	2%
20, 21, 23	Dépenses d'équipement	546,4	554,9	-9,8	545,1	0%
16	Dettes bancaires et non bancaires	117,4	114,0	-2,7	111,3	-5%
	Crédits revolving	0,0	210,0	0,0	210,0	100%
020	Dépenses imprévues	2,5	2,5	0,0	2,5	0%
040	Opérations d'ordre de section à section (prise en résultat des subventions, transfert de charge en investissement)	90,2	90,2	-5,6	84,6	-6%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	11,0	11,0	0,0	11,0	0%
	TOTAL	767,7	982,8	-18,1	964,7	26%

2.1.1. SYNTHÈSE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) : - 347,4 M€

Le niveau des autorisations de programme (AP) figurant au BS 2023 s'élevait à 6 202,4 M€. A la DM 2023, les autorisations de programme sont ramenées à 5 896,6 M€, soit une baisse de 347,4 M€.

Cette évolution du montant des AP s'explique par la clôture de 129 AP effectuée en DM (- 326,6 M€) et par des modifications d'opérations (+ 20,8 M€).

Les soldes d'AP concernent des opérations qui sont achevées et dont les autorisations de programme n'ont donc plus lieu d'être. Pour les plus significatives, sont notamment soldées les AP concernant la construction de l'usine d'épuration des Grésillons (168,3 M€), la maintenance des lignes d'incinération des fours de l'usine de Colombes (19,5 M€), le collecteur d'alimentation de l'usine de la Morée (17,5 M€), la réhabilitation du SAR Aval (16,5 M€) et les travaux d'amélioration du système de curage du TIMA (12,3 M€).

En ce qui concerne les modifications d'opérations, les justifications sont apportées ci-après pour les plus importantes.

2.1.2. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (CHAPITRES 20, 21, 23) : - 9,8 M€

LES CREDITS DE PAIEMENT

Des restitutions sont effectuées par rapport aux crédits votés au BS 2023 à hauteur de 9,8 M€. Les crédits de paiement étant de 554,9 M€ au BS, la diminution observée est de 2 % par rapport au BS, et revient au montant du BP 2023.

AFFECTATION DES DEPENSES D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'immobilisations vous sont présentées, pour la partie hors refonte de Seine Aval, en fonction de la typologie des autorisations de programme du SIAAP, à savoir :

- Travaux neufs ;
- Réhabilitations ;
- Etudes et divers ;
- Crédits annualisés d'investissement.

Sont commentées, de façon détaillée, les créations ou variations d'AP et les modifications de CP les plus significatives. Le détail des mouvements figure dans l'annexe des AP / CP de la maquette budgétaire.

❖ Les opérations dédiées à la refonte de Seine aval (SAV)

- 2015-561 « Refonte des homogénéisateurs de l'UP Biogaz à Seine Aval » (AP : + 2,3 M€ / CP : - 0,7 M€). La demande d'AP complémentaire est destinée, d'une part, à la reprise des fissures constatées pendant les travaux du radier du stockeur 3 (+ 0,7 M€) et d'autre part, pour permettre la passation d'un avenant au marché de refonte des homogénéisateurs afin de prendre en compte des standards incendie et de reprises d'études. La restitution de CP prend en compte les conséquences du décalage de la mise en service de la Décantation Primaire sur le planning de réalisation de la refonte des homogénéisateurs.

- 2013-545 Décantation primaire de Seine Aval (CP - 7,6 M€). Cette restitution sur le marché de conception-réalisation se justifie par un décalage de la fin des travaux et de la mise en service.

❖ Les opérations de travaux neufs (hors refonte de SAV)

- 2019-654 « Rénovation de l'unité de clariflocculation à Seine Aval » et 2017-BNF « Adaptation de la Clariflocculation » (AP : + 18,5 M€ / CP : +6,5 M€). L'augmentation d'AP prend en compte les évolutions sur plusieurs marchés (génie civil et réhabilitation process) et le réajustement de l'estimation du lot dédié à la construction du stockage de chlorure ferrique et ses équipements. La demande de CP est liée à la signature de l'Arrêté Préfectoral qui a conduit à démarrer le chantier avec des opérations de préparation du chantier anticipées.

- 2011-627 « Collecteur VL8 » (CP + 5 M€). La demande de CP complémentaires permettra le règlement d'une partie des avenants des lots 1 et 3 de VL8 (respectivement tunnel Valenton – Orly et tunnel Athis Mons-Vigneux sur Seine). Ces avenants intègrent essentiellement les mesures d'accélération prises pour respecter les objectifs JO 2024 malgré le retard dans l'obtention des autorisations administratives.

- 2011-641 « Autosurveillance Valenton » (CP + 0,5 M€). Il s'agit d'inscrire les CP disponibles en reste à phaser afin de réaliser des travaux complémentaires sur la ventilation de la désinfection.

- 2011-516 « Reconstruction de l'usine de Clichy » (CP - 8 M€). La restitution de CP est liée d'une part à un retard dans les travaux du lot 1 concernant la réalisation des ouvrages de Génie Civil du site amont et du lot 8 relatif aux équipements de traitement de l'eau et, d'autre part, à l'attribution tardive du lot 7 concernant la conduite d'eau industrielle et du lot 13 sur l'électricité, l'automatisme et la supervision.

❖ Les opérations de réhabilitation (hors refonte de SAV)

- 2014-BHK « Modernisation biogaz à Valenton » (CP + 1 M€). Le phasage des crédits permet de prendre en compte l'avancement du projet et les mandatements qui seront à réaliser sur 2023.

- 2021-BXI « Rénovation haute tension de la salle des machines AIV à Seine Aval » (AP/CP : + 0,4 M€). L'augmentation est demandée pour couvrir l'impact de la hausse des prix des matières premières (0,3 M€) et le surcoût de la partie étude par rapport à l'estimation initiale (0,1 M€).

- 2022-BYD « Remplacement des analyseurs de poussières sur le site de Seine Aval » (AP/CP : + 0,15 M€). L'étude menée sur les équipements existants a mis en évidence la nécessité de rajouter des équipements complémentaires (débitmètre et sonde de température sur chaque cheminée) afin d'exprimer les rejets de poussières en flux gazeux (mg/Nm³). Des hausses de prix des fournitures et pose sont également prises en compte.

A l'inverse de ces demandes, des décalages de crédits de paiement (CP) vers les exercices suivants sont également effectués en raison de la mise à jour de la programmation des opérations, tant dans leurs supports (marchés publics) que leur réalisation technique (certaines ne pouvant être réalisées avant les Jeux Olympiques), et au regard de la planification prévue des paiements. Cela concerne principalement les CP des opérations suivantes :

- 2022-CAU « Réhabilitation de l'alimentation de la filière boues de Colombes » (CP - 1,4 M€).

- 2021-BWA « Travaux de fiabilisation du bassin de l'Hay-les-Roses » (AP/CP - 0,3 M€ au titre de l'avance forfaitaire. A cela se rajoute - 0,5 M€ en CP suite au décalage de la programmation du marché).

- 2020-BUO « CAA32 : Rénovation totale du site de vannage » (CP - 0,6 M€)

- 2019-BTH « Renouvellement amélioratif des chambres de combustion des sécheurs » (CP - 0,5 M€)

- 2021-BWS « Rénovation et adaptation des sites de vanne du SAN 12/15/18 » (CP - 0,5 M€)

2.1.3. LES EMPRUNTS (CHAPITRE 16) : - 2,7 M€

- Remboursement de la dette en capital

La baisse est liée pour l'essentiel au décalage des dates d'encaissement par rapport aux prévisions, ce qui restreint le nombre d'échéances à acquitter dès 2023 et en particulier des encaissements prévus au quatrième trimestre qui ne généreront pas d'échéance de remboursement avant 2024. Dès lors, 2,7 M€ peuvent être restitués.

2.1.4. LES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (CHAPITRE 040) : - 5.6 M€

Cf. § 1.2.2 supra.

2.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement passent de 982,8 M€ au BS 2023 à 964,7 M€ au BS 2023 soit une baisse de 18,1 M€ (- 2 % par rapport au BS2023 et par rapport au BP2023).

Recettes d'investissement (CP) en M€ à la DM 2023

Chapitre	Libellé	BP 23	BS 23	Var. DM 23	DM 23	DM 23 / BP 23 en %
001	Résultat reporté N-1	0,0	55,0	0,0	55,0	100%
10	Affectation (1064) - Excédent BF N-1	0,0	0,1	0,0	0,1	100%
021	Virement de la section d'exploitation	7,6	32,3	4,7	37,1	388%
13	Subventions d'investissement reçues	81,9	77,3	-0,6	76,7	-6%
20, 21, 23	Recettes liées aux immobilisations	0,3	0,3		0,3	0%
16	Dette bancaire et non bancaire	370,1	300,1	-17,3	282,8	-24%
	Emprunts bancaires	365,1	296,4	-17,8	278,6	-24%
	Emprunts AESN	5,0	3,7	0,5	4,2	-16%
	Crédits revolving	0,0	210,0	0,0	210,0	100%
040	Opérations d'ordre de section à section (amortissement, cessions, charges à répartir)	296,8	296,8	-5,0	291,9	-2%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	11,0	11,0		11,0	0%
TOTAL		767,7	982,8	-18,1	964,7	26%

2.2.1 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13) : - 0,6 M€

Les subventions prévues en 2023 sont essentiellement liées à des conventions passées avec l'AESN, mais comprennent également quelques subventions d'autres organismes

La prévision est basée sur les demandes de versement que le SIAAP prévoit de transmettre à l'AESN au cours de l'exercice.

La restitution comprend une restitution de 1,7 M€ sur l'opération 2018-BPB « Limitation des DO Parisiens » et à l'inverse une inscription supplémentaire de 1,1 M€ pour la 2016-570 « Renforcement du transfert des eaux usées de la ville d'Achères ».

2.2.2 LES EMPRUNTS (CHAPITRE 16) : - 17,3 M€

2.1.1.1 - LES AVANCES (PRETS A TAUX ZERO) DE L'AESN (ART 1678) : + 0,5 M€

Le montant a été ajusté à hauteur du réalisé (4,2 M€).

2.1.1.2 - LES PRETS BANCAIRES (ART 1641) : - 17,8 M€

L'inscription au compte 1641 est ramené à 278,6 M€, au lieu de 296,4 M€ au BS 2023. A la date de rédaction de ce rapport, 227 M€ ont été souscrits sur l'année 2023. Un complément de mobilisation de 50 M€ pourrait être effectué en fin d'année, dans la limite de l'emprunt d'équilibre. Les hypothèses de frais financiers prévoient cette hypothèse.

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette

En millions €	Encours le 1er janvier 2023 (I)	Nouveaux emprunts (II)	Emprunts complémentaires éventuels (III)	Annulé		Encours le 31 décembre 2023 (I+II+III-IV)
				Intérêts de l'exercice	Amortissements de l'exercice (IV)	
Emprunts auprès d'organismes bancaires	821,29	227,00	50,00	20,44	75,24	1 023,05
Prêts à taux zéro de l'Agence de l'eau Seine-Normandie	404,80	4,20	0,00	0,00	36,08	372,92
	1 226,09	231,20	50,00	20,44	111,32	1 395,97

2.2.3 CONTRIBUTION DE LA SECTION D'EXPLOITATION A CELLE D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 021) : 4,7 M€

L'autofinancement complémentaire est en hausse de 4,7 M€ (cf. § 1.1.7 supra).

2.2.4 LES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (CHAPITRE 040) : - 5 M€

L'ensemble des opérations comptabilisées est en baisse de 5 M€ (cf. § 1.1.6 supra).

2.3. SECTION D'INVESTISSEMENT – SYNTHÈSE

La section d'investissement de la DM 2023 se présente donc de la façon suivante :

Dépenses DM 2023 en M €		Recettes DM 2023 en M €	
Subventions d'investissement - reversement	0,0	4,7	Autofinancement complémentaire
Dépenses d'équipement	-9,8	-0,6	Subventions d'investissement AESN et autres financeurs
Participations et créances rattachées à des participations	0,0	0,0	Recettes liées aux immobilisations
Remboursement des prêts (bancaires et AESN)	-2,7	-17,3	Emprunts (bancaires et AESN)
Opérations d'ordre de section à section (reprise en résultat des subventions, transfert de charge en investissement)	-5,6	-5,0	Opérations d'ordre de section à section (amortissement, cessions, charges à répartir)
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,0	0,0	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement
Résultat reporté N-1	0,0	0,0	Résultat reporté N-1
TOTAL	-18,1	-18,1	TOTAL

3.3 FINANCEMENT – SYNTHÈSE

En M€	BP 2023	DM 2023		BP 2023	DM 2023
Dépenses fonctionnement	-476	-469	Recettes fonctionnement	690	681
Dépenses d'investissement	-549	-548	Recettes d'investissement	82	77
Dépenses	-1 025	-1 016	Recettes	772	758
Besoin de financement avant remboursements emprunts				-253	-258
Remboursements d'emprunts				-117	-111
Besoin de financement total				-370	-370
Financement (emprunts nouveaux)				370	283
Financement (excédent cumulé 2022)				0	87
Total financement 2023				370	370

Le financement 2023 est en ligne avec la trajectoire initiale, après affectation du résultat 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-089
Séance du 7 novembre 2023**

Approbation de la Décision Modificative
pour l'exercice 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le Budget Primitif du SIAAP pour l'exercice 2023, adopté par délibération n° 2022-115-1 du 6 décembre 2022,

Vu le Budget Supplémentaire du SIAAP pour l'exercice 2023, adopté par délibération n° 2023-031 du 13 juin 2023,

Vu le rapport de présentation en date du 26 octobre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la Décision Modificative du SIAAP pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Le présent budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Article 2 : Conformément aux états ci-annexés, la Décision Modificative du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour l'exercice 2023 est arrêtée comme suit :

Section d'investissement	
Montant d'autorisation de programme	5 896 561 592,67 €
Montant des crédits d'investissement	964 712 140,64 €
Section de fonctionnement	812 622 422,98 €

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à procéder aux virements de crédits au sein d'un même chapitre ou d'un même chapitre globalisé et à prélever sur la provision pour dépenses imprévues en cas d'insuffisance éventuelle de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Dit que les données synthétiques relatives à la situation financière du SIAAP, prévues par les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5421-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, figurent dans le document budgétaire annexé au présent délibéré.

Le Président



François-Marie DIDIER

C2023/156D – Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 et sur les engagements pluriannuels envisagés

M. le Président. – Nous allons à présent tenir notre débat d'orientations budgétaires sur la base des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vais évidemment donner la parole à Monsieur DALLIER, Président de la commission des finances, avant de laisser les services, comme nous venons de le faire pour la décision modificative, présenter les éléments de ce débat d'orientations budgétaires. Chacun pourra s'exprimer à l'issue de cette présentation. Pour ma part, j'aimerais simplement dire quelques éléments clés.

Ce projet de budget qui vous est présenté est un budget maîtrisé, avec des dépenses de fonctionnement que l'on essaie de diminuer et qui continuent sur une trajectoire vertueuse entamée depuis l'année 2022. Le plan pluriannuel d'investissement qui vous est proposé permet aussi de rendre la dette du SIAAP soutenable à court et surtout à moyen terme, ce qui constitue, dans le contexte actuel, selon moi, une vraie priorité. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce sujet. Je laisse la parole à Monsieur DALLIER.

M. DALLIER. – Merci, Monsieur le Président. Un mot, d'abord, sur la manière dont nous avons travaillé cette année et qui était un peu exceptionnelle, puisque nous avons souhaité organiser deux commissions des finances. Une première qui a traité de la DM que nous venons d'examiner, mais aussi du plan pluriannuel d'investissement, puisque lors de la séance du Conseil d'Administration du mois de juin, effectivement, un certain nombre de questions avaient été posées. Nous avons voulu, en commission des finances, que les services techniques du SIAAP viennent exposer la manière dont ils ont modifié ce plan pluriannuel d'investissement, avec deux objectifs : le premier, c'est de maintenir le niveau de l'outil industriel du SIAAP, et le deuxième, c'est de nous permettre à dix années de faire en sorte que la dette du SIAAP soit soutenable, puisque dans un contexte de très grande incertitude, il est bien évident qu'il faut que nous envisagions tous les cas de figure. Nous avons procédé en deux temps : cette première commission, et la seconde, plus traditionnelle, qui a effectivement débattu des orientations budgétaires pour le budget 2024. Vous allez voir que les choses sont relativement cadrées. Par contre, pour les années 2025 jusqu'à 2032-2033, il y a beaucoup plus d'incertitudes.

Un mot, peut-être, en chapeau, sur le contexte dans lequel nous sommes. Ce que l'on peut espérer, c'est en tous les cas ce que dit la banque centrale européenne (BCE), et ce que dit aussi la banque de France, même si leurs chiffres ne sont pas tout à fait concordants, c'est une baisse de l'inflation sur l'année 2024, le chiffre de la BCE étant un peu supérieur à celui de la banque de France. Il est espéré, à partir de 2025, un retour à une inflation qui se situerait au niveau de 2 %, objectif fixé par la BCE. Nous allons prendre ces chiffres comme tels, en espérant effectivement qu'ils soient conformes à ce que nous allons rencontrer.

Concernant les taux d'intérêt, vrai sujet de préoccupation pour notre budget, nous sommes dans une période où ils sont remontés jusqu'à 4,5 %. Nous avons eu plutôt de bonnes nouvelles à la fin du mois d'octobre, puisqu'à la fois la BCE et la FED (banque centrale des États-Unis) ont décidé de ne pas remonter leurs taux directeurs, considérant que l'inflation était en train de baisser. De l'autre côté, nous constatons également qu'il commençait à y avoir un impact sur la croissance, qui est attendue plus faible que prévu. Les deux banques centrales ont choisi effectivement de ne pas remonter leurs taux. Nous pouvons espérer dans les années qui viennent, et là il y a une grande incertitude, aller vers une détente. À quel rythme se produira-t-elle au-delà de 2024 ? C'est une grande question. À mon avis, on ne retrouvera jamais des taux d'intérêt aussi bas que ceux des années passées, mais nous pouvons espérer effectivement que par rapport à ces 4,5 %, l'on revienne à des taux beaucoup plus proches de 2,5 %. Cependant, il y a une grande incertitude à ce sujet. Bien évidemment, il ne faudrait pas être trop optimiste dans les scénarii que nous allons proposer, parce que nous pourrions avoir de grosses désillusions par la suite.

Pour l'année 2024, la bonne surprise est que les achats d'électricité qui ont été effectués par le SIAAP nous permettent d'envisager 41 millions d'euros d'économie par rapport à ce que nous avons dépensé en 2023. C'est vraiment une très bonne nouvelle. Pour autant, pour les années

ultérieures, il y a aussi beaucoup d'incertitudes et il faut les prendre en compte. Vous savez qu'au niveau européen, il y a des discussions sérieuses sur la manière dont ce marché de l'énergie est organisé, donc on peut en attendre de bonnes nouvelles, mais il y a aussi des incertitudes sur le prix de l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique), il ne faudrait pas être trop optimiste. En tous cas, pour 2024 c'est acquis, et c'est une bonne chose dans le cadre de la préparation de ce budget, nous pouvons inscrire une dépense inférieure de 41 millions d'euros.

Pour le reste, je vais laisser Madame DOUÉ détailler ce que l'on vous propose pour 2024, les bases sur lesquelles le budget a été construit. Après, il y a la prospective pour les années suivantes. Je pense pouvoir dire que nous n'avons été ni trop optimistes ni trop pessimistes. Après, chacun se fera son avis. En tout état de cause, la seule chose que nous ne pouvons pas faire, c'est de partir sur des hypothèses très optimistes où les taux d'intérêt baisseraient, où l'inflation serait à 2 %. Il faut faire un focus sur la consommation d'eau, souvenez-vous, l'an dernier, on nous disait qu'il y aurait une reprise de post-Covid. Nous attendions une année 2024 un peu particulière avec un rebond dû aux JOP. Aujourd'hui, le syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et les autres opérateurs nous disent que pour 2024, au mieux, et malgré les JOP, nous serons sur une stabilité de la consommation d'eau sur Paris et la petite couronne, et que nous aurons une baisse de 0,2 % en grande couronne. Pour les années ultérieures, nous avons bien été obligés d'intégrer par prudence une baisse tendancielle de 0,2 %, ce qui est faible mais qui nous impacte fortement en termes de recettes. Il faut espérer que cette baisse de la consommation d'eau ne soit pas plus importante, parce que là aussi, l'impact sur nos recettes serait très conséquent.

Tout cela pour vous dire, et je termine là-dessus, que le plan pluriannuel d'investissement (PPI) tel qu'il a été modifié permet, sur la base de ces prévisions somme toute plutôt prudentes, d'envisager que la dette à échéance d'une dizaine d'années pourrait se situer aux alentours de 1,8 milliard d'euros, ce qui nous permettrait de tenir les ratios imposés par ceux qui nous prêtent les centaines de millions d'euros dont nous avons besoin chaque année.

Voilà, Monsieur le Président, je m'arrête là pour cette présentation générale. Madame DOUÉ va rentrer dans le détail des choses.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur DALLIER.

Mme la Directrice des Affaires Financières. – Merci, Monsieur le Président. Concernant les principales hypothèses sur ces orientations budgétaires, ce sera une présentation en trois parties : les perspectives pour l'année 2024, les perspectives au-delà de 2024, et les trois scénarios qui ont été présentés dans le rapport.

Concernant les perspectives de l'année 2024, comme l'a dit Monsieur DALLIER, l'inflation tendrait à se stabiliser, avec des hypothèses entre 2,5 et 3,2 % pour 2024, et autour de 2 % à compter de 2025, avec des taux d'intérêt que nous avons gardés pour l'instant proches de 4,5 %. Les dernières cotations sont encore actuellement au-dessus de 4 %.

Il y a la poursuite du programme d'investissement sur l'année 2024, avec un plan d'investissement engagé depuis plusieurs années, entraînant une augmentation des frais financiers et l'augmentation de la dette prévisionnelle à court terme. Cette dette prévisionnelle sera de 1,4 milliard d'euros fin 2023.

Concernant le projet de loi de finances, il y a pour l'instant juste une évolution annoncée sur la caisse SEVEL qui ne devrait pas avoir un impact très important, mais nous suivons très fortement les évolutions liées à la fiscalité.

Un des points majeurs des orientations 2024 concerne les charges de gestion courante et diverse, estimées en diminution de 10 % par rapport au BP 2023, avec 41 millions, comme l'a dit Monsieur DALLIER, de diminution sur les dépenses en électricité, et la sécurisation de ces gains par des achats à terme réalisés pendant l'été. Des effets favorables sont également attendus sur le gaz. Ces gains permettent d'autofinancer les dépenses complémentaires sur la maintenance de 6 millions d'euros, ainsi que les plans de sûreté pour les JOP et l'amélioration de la performance épuratoire des usines.

Hors exploitation, il y a une augmentation des dépenses qui comprend un effet de révision qui reste de l'ordre de 5 à 6 %, avec des effets de rattrapage sur les indices de révision.

Faisons un focus sur les achats d'électricité. En moyenne, nous avons des prévisions 2024 à 102 € du mégawatt-heure, quand nous étions à 180 € du mégawatt-heure sur 2023, donc principalement sur le tarif électrique. Nous avons couvert 90 % de nos achats d'électricité.

En synthèse, vous avez les principales variations attendues par grands postes. Nous allons retrouver les effets principaux sur les énergies, l'augmentation de la maintenance et l'augmentation des plans de sûreté des JOP, avec une baisse en total de 10 %.

Concernant les charges de personnel, elles sont attendues en augmentation de 8 millions d'euros, soit 7,7 %, avec notamment des effets d'augmentation des rémunérations de 4 millions d'euros et des recrutements sur postes vacants, nouveaux postes et apprentis : 29 postes budgétaires, 40 apprentis en plus. Les augmentations des rémunérations concernent notamment les différentes évolutions réglementaires, notamment celles liées au point d'indice et à l'allocation de transport pour les principales.

Sur les autres dépenses, les frais financiers augmenteraient de 8,3 millions d'euros, avec la poursuite du programme d'investissement, un emprunt d'équilibre qui reste proche de 370 millions d'euros sur l'année 2024, et le maintien du taux d'intérêt au-delà de 4 % (donc on a pris 4,5 %). Il y a des charges exceptionnelles estimées à 17 millions d'euros, qui diminuent de 13 millions d'euros du fait de la fin du versement de la prime solidaire. Elles comprennent, sur l'année 2024, la poursuite des cofinancements baignade à hauteur de 6 millions d'euros, ainsi que 5 millions d'euros sur le projet d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Il y a un effet conjoncturel sur les amortissements : à compter de 2024, nous décalons d'une année la date de début d'avancement de nos travaux, ce qui génère un effet ponctuel de diminution de 17 millions d'euros. Au global, sur les amortissements, nous avons une diminution de 10 millions d'euros, puisqu'en contrepartie, ils continuent d'augmenter du fait de la poursuite du programme d'investissement.

En synthèse, les dépenses de fonctionnement 2024 sont en nette baisse par rapport au budget 2023, malgré l'augmentation des dépenses de personnel et des frais financiers.

Concernant les recettes, comme l'a dit Monsieur DALLIER, il y a deux points majeurs. Le premier est la diminution des consommations d'eau, avec un effet par rapport au BP 2023 de 14 millions d'euros, et avec des diminutions tendancielle annoncées, et par Eau de Paris et par le SEDIF. Sur la zone SEDIF, cela se traduit par une diminution de 1,5 % additionnelle en 2024, après une première diminution de 1,95 % en 2023. Sur Eau de Paris, nous avons des volumes annoncés constants, alors que l'on a un effet ponctuel estimé à 2 % lié aux JOP.

L'autre point majeur, c'est la fin de la prime pour épuration et de la prime solidaire. Nous avons, dans le budget 2023, 26 millions de recettes au titre de la prime pour épuration et 13 millions de prime solidaire, et donc un effet net de recettes de 13 millions d'euros qui disparaissent sur le budget 2024.

Sur ce tableau, vous avez la synthèse des recettes attendues pour l'année 2024, avec les deux effets. Nous voyons donc que sur la partie redevance, dans les diverses simulations d'augmentation de tarif des redevances, l'augmentation est de 3 %. Il n'y a que 1 % d'augmentation des recettes, sachant qu'il y a bien 2 % d'effets négatifs de volume. Nous retrouvons, par ailleurs, sur la ligne « prime pour épuration », la fin des 26 millions d'euros de recettes que l'on avait en 2023.

Concernant la partie investissement, le programme d'investissement se poursuit, avec l'ensemble de toutes nos opérations importantes actuellement en cours. Il y a des dépenses d'équipements qui sont prévues à 564 millions d'euros, soit 15 millions de plus par rapport au BP 2023. Il y a des remboursements d'emprunts qui augmentent de 5 millions d'euros, avec la poursuite de l'ensemble des emprunts que l'on contracte pour financer notre programme d'investissement. Concernant les recettes, il y a des subventions en légère diminution de 4 millions d'euros. Comme je le disais précédemment, du fait de la poursuite du programme d'investissement, l'emprunt bancaire d'équilibre est entre 370 millions d'euros et 374 millions d'euros, selon les hypothèses

que l'on prend sur l'augmentation de la redevance, mais il reste au-dessus des 300 millions d'euros. Il est complété de 12 millions d'euros d'avance à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

En synthèse, sur le tableau de financement prévisionnel, les flux de trésorerie restent négatifs suite au maintien de dépenses d'investissement élevées, dont un emprunt d'équilibre, comme je le disais, proche de 370 millions d'euros sur l'année 2024.

Voilà pour les grands éléments du budget prévisionnel 2024.

Concernant les perspectives à partir de l'année 2025, il y a à la fois des impacts significatifs et des incertitudes à moyen terme. La première d'entre elles concerne, comme l'a dit Monsieur DALLIER, les dépenses en électricité. Le marché souscrit en 2023 couvre aussi l'année 2025, donc il permet de sécuriser une grande partie des volumes pour l'année 2025. Nous avons intégré à ce stade un prix proche de 90 € du mégawatt-heure pour la partie électron, donc plus favorable que celui qui était anticipé l'année dernière pour cette même année 2025. C'est le tarif que l'on a poursuivi sur les simulations, le tarif de l'année 2024. Il est à noter toutefois que le dispositif ARENH, comme l'a dit Monsieur DALLIER, se termine en 2025, et que nous n'avons pas aujourd'hui de visibilité sur les mécanismes de son remplacement. Compte tenu de la part d'électricité dans notre modèle économique, cela reste par essence significatif dans nos prévisions budgétaires.

Le deuxième impact significatif et incertain, c'est l'actualisation de la DERU (Directive Européenne relative au traitement des Eaux Résiduaires Urbain) qui est en cours de discussion, avec un potentiel niveau d'exigence qui pourrait nécessiter des investissements actuellement non programmés dans le cadre de notre PPI.

Sur le projet de loi de finances, il y a la réforme des redevances de l'AESN. C'est le principal effet significatif actuellement noté, même si, là encore, nous suivons de façon importante l'évolution de la fiscalité. Voilà les principaux éléments qui ont été intégrés. De toute façon, les simulations sont revues annuellement.

Ensuite, sur les principales hypothèses en termes de prospective, je commence par les charges de fonctionnement. Comme je l'avais mentionné en introduction, l'inflation tendrait à se stabiliser. Il y a des hypothèses autour de 2 % à compter de l'année 2025, et nous avons gonflé nos charges de gestion courante et de personnel de ces 2 %.

Il y a des cofinancements baignade qui se poursuivent jusqu'en 2029. Il y a le bassin d'Austerlitz, le ru Saint-Baudile, le ru de la lande, le Moulin de Berny. De 2021 à 2032, nous aurons participé à hauteur de 71 millions d'euros de cofinancement et plus 31 millions d'euros de prime solidaire.

Enfin, sur la dotation aux amortissements et aux frais financiers, la poursuite du programme d'investissement entraîne une augmentation régulière des avancements et des frais financiers, puis une stabilisation à partir de l'année 2028.

Voilà pour les principales hypothèses concernant les charges de fonctionnement.

Sur les recettes, comme l'a souligné Monsieur DALLIER, il y a une évolution tendancielle à la baisse qui est annoncée par les deux principaux distributeurs, avec des hypothèses sur la zone Eau de Paris et une correction à la baisse en 2025 de 2 %, puisque l'on a un effet de 2 % lié aux JOP sur Paris sur l'année 2024, et ensuite une baisse tendancielle de 0,2 % par an. Cette baisse tendancielle est également prise en compte sur la zone SEDIF et sur les autres communes des départements 92, 93 et 94. Nous avons pris, sur la grande couronne et sur les autres départements, une stabilité des volumes.

Ce tableau compare les estimations de volumes depuis quatre ans, telles qu'elles ont été remontées par les distributeurs et prises en compte dans nos prévisions budgétaires. Vous avez en bleu les prévisions que l'on avait sur l'année 2020, et en jaune les prévisions que l'on a actuellement, sachant que l'on part de l'année 2019, qui est un peu notre année de référence avant la pandémie. Nous étions autour de 530 millions de mètres cubes, et nous voyons que l'on a désormais des estimations à horizon de 10 ans qui sont à 500 millions de mètres cubes, avec une perte d'environ 30 millions de mètres cubes sur 10 ans, ainsi que la suppression de l'effet rebond

qui était attendu sur l'année 2024, lié aux JOP, que l'on avait sur les simulations précédentes et que nous n'avons plus sur nos prévisions actuelles.

Pour terminer sur les recettes, il y a un point sur la réforme des redevances de l'AESN. Comme vous le savez, dans le cadre du 11^{ème} programme, et c'est confirmé au 12^{ème} programme, la prime pour épuration est supprimée. En fait, elle va être remplacée par la mise en place d'une redevance performance assainissement. Ce qui est prévu, c'est qu'à partir de l'année 2025, le SIAAP aura à payer à l'AESN la redevance performance assainissement, en lieu et place de la perception par l'AESN, directement auprès des usagers, de l'équivalent de cette redevance. En réalité, le système change et nous devenons redevable de cette redevance. Charge à nous de la répercuter auprès des usagers avec un système de contre-valeur. Cette redevance sera modulée selon la performance du service, avec des critères liés à la conformité usine et collecte, des critères liés au rendement, à l'autosurveillance et à la destination des boues. Nous avons aujourd'hui des fourchettes de simulations qui sont très larges : nous sommes entre 50 millions d'euros par an, qui serait une hypothèse très favorable, et une hypothèse très défavorable de 140 millions d'euros par an. Cette échelle de fourchette est liée aux incertitudes à la fois sur les résultats que l'on aura en termes de critères de performance, par exemple de conformité ou de rendement, et également parce que les hypothèses de prise en charge du financement du plan eau, soit par la partie assainissement, soit par la partie eau potable, soit par l'État, et également les critères de répartition des redevances performance entre l'eau potable et l'assainissement ne sont pas encore définis. Ce montant de redevance performance assainissement sera affiné courant 2024. Dans les simulations, il est répercuté auprès des usagers et séparé de la facture, via un système de contre-valeur. Nous avons intégré, pour l'instant, 70 millions d'euros, ce qui représente à peu près 10 % de redevance. Ce sera effectivement affiné courant 2024.

Ce qui est important aussi, c'est que les impayés et la gestion de cette redevance seront à la charge du SIAAP, puisque là encore, nous aurons à la payer et ensuite à la répercuter auprès des usagers. Au-delà de la performance et du taux, il y a des enjeux sur la neutralité en trésorerie, et également sur des dispositifs pour faciliter le recouvrement de cette redevance.

Enfin, un dernier point avant de passer à la partie investissement. Comme l'a dit Monsieur DALLIER, il y a quand même des incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt. Nous avons effectivement pris dans les simulations la poursuite de 4,5 % de taux moyen d'intérêt pour les emprunts court terme et long terme. Nous l'avons fait pour vous présenter des tests de sensibilité par rapport à cette évolution de taux d'intérêt. Sur les 10 ans, la redevance représente, à peu près, 8 milliards d'euros, soit environ 800 millions d'euros en moyenne par an. Sur ces 8 milliards, les prêts financiers représentent environ 650 millions d'euros à 4,5 %, donc c'est environ 8 %. Si jamais les taux baissaient et que l'on était à 3,5 %, on gagnerait 88 millions d'euros sur la période. C'est l'équivalent d'un point de redevance sur une année sur l'ensemble de la période. Si les taux diminuent à 2,5 %, on gagne 68 millions complémentaires, c'est l'équivalent de 2 % de la redevance.

Voilà pour les principales hypothèses concernant le fonctionnement.

Sur la partie investissement, comme l'a dit Monsieur DALLIER, les grands éléments du plan pluriannuel ont été présentés en commission des finances. Je vais vous en donner les principaux éléments.

Le PPI a été construit pour déployer une stratégie industrielle sûre et résiliente, protectrice de l'environnement et économe en ressources. L'objectif est de permettre l'évolution de l'outil industriel du SIAAP, dans une logique financière maîtrisée et dans une logique d'écoconstruction, avec la cohérence des investissements pour une évolution agile de notre patrimoine. Cette programmation technique et financière est réalisée en coordination avec l'ensemble des directions du SIAAP.

Pour répondre à ces ambitions, dans les options qui ont été privilégiées, il s'agira de privilégier des travaux de réhabilitation par rapport à des travaux neufs et à la démolition des installations existantes, de permettre l'allongement de la durée de vie des installations, tout en améliorant la performance et en visant la baisse des coûts d'investissement et d'exploitation. C'est donc un outil

industriel qui sera plus résilient, qui s'adaptera au changement climatique et diminuera son empreinte environnementale.

Nous avons construit le PPI autour de six axes :

- La maîtrise des risques, et notamment la sécurité incendie
- La conformité à la DERU et à la DCE
- L'amélioration de l'empreinte environnementale et la préservation des ressources
- La transformation et la sécurisation numériques
- La gestion patrimoniale
- Et la pérennisation de la Baignade.

Le détail des principales opérations vous a été présenté dans le rapport en annexe. Dans les éléments principaux, nous avons :

- Le jalon qui reste au niveau des JOP 2024 avec des investissements liés à la baignade sur les premières années du PPI
- La finalisation de la refonte du traitement des eaux de l'usine de Seine-Aval, avec la décantation primaire, la nouvelle digestion biogaz et la nouvelle clarifloculation qui vont renforcer la robustesse du site
- La reprise du chantier de rénovation de l'usine de prétraitement Clichy
- De nombreux chantiers de renforcement de la sécurité industrielle, avec comme je vous le disais, un focus sur la sécurité incendie
- La maintenance et la gestion patrimoniale qui reste un élément important de notre montant de PPI
- Et notre désinvestissement nécessaire pour mener la transition environnementale et énergétique.

Nous avons un PPI qui reste significatif : 4 milliards d'euros sur dix ans, de 2023 à 1033. Un objectif est néanmoins autour de 300 millions d'euros sur la deuxième partie du PPI, sachant que sur la première partie du PPI, on a un certain nombre d'opérations qui sont de toute façon engagées depuis plusieurs années et qui génèrent des dépenses d'investissement qui restent très significatives. Dans les éléments clés, la Baignade se poursuit sur les prochaines années du PPI. Il y a également un focus qui est mis sur les premières années du PPI, à la fois sur la maîtrise des risques et sur l'amélioration de l'empreinte environnementale et la préservation des ressources. On a ensuite, en bleu et en jaune, les deux grands items majeurs de notre plan pluriannuel d'investissement. En bleu, c'est tout ce qui concerne la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la DERU, et en jaune, tout ce qui concerne la gestion patrimoniale. Ce sont les deux piliers de notre PPI sur la durée de nos dix ans.

Ce tableau est en annexe du rapport, nous allons passer rapidement dessus. C'est le détail des principales opérations, on y retrouve l'ensemble des opérations qui sont déjà engagées : Clichy, la clarifloculation, la digestion biogaz à Seine-Aval, VL8...

Par ailleurs, sur la base de ce PPI, comme les années précédentes, on prend des hypothèses sur les dépenses d'investissement. Comme pour les dépenses de fonctionnement, on gonfle les dépenses d'investissement. On les a gonflées de 2 % par an sur la période. Nous avons néanmoins pris une majoration de 3 % sur l'année 2025 en plus, compte tenu d'un effet de rattrapage de l'inflation 2023 sur nos indices de révision de marché de travaux qui est attendue. Par ailleurs, au regard de la réalisation actuelle des travaux, on a intégré un taux de réalisation de 100 % sur la période. Voilà pour les grandes hypothèses de notre plan pluriannuel d'investissement.

En recettes d'investissement, il y a deux principales recettes : les emprunts et les subventions. Sur les emprunts, la prospective intègre l'allongement des durées d'emprunt. Cette année, on a plutôt

emprunté sur 25 ans, et dans le cadre du contrat d'emprunt prévu avec la Banque des territoires pour financer les opérations de Clichy et de la clarifloculation, on a des durées de quarante ans sur Clichy et de trente ans sur la clarifloculation. Les durées d'emprunt dans les contrats sont adossées sur les durées de vie des équipements.

On a maintenu, comme je l'indiquais précédemment, au-delà de 2024, une hypothèse de 4,5 % pour l'instant sur les taux d'intérêt. On n'a pas modifié les hypothèses que l'on avait prises sur les avances à taux zéro de l'AESN sur une durée de 20 ans.

Concernant les subventions, 2024 est la dernière année du 11^{ème} programme. Les prévisions pour l'année 2024 intègrent la fin des subventions actées dans ce programme qui concerne principalement le collecteur VL8, le sol de la refonte de Seine-Aval et les opérations de réseau.

Dans le cadre de la préparation du 12^{ème} programme, le SIAAP a présenté à l'AESN en septembre 2023 des demandes de financement à hauteur de 820 millions euros de travaux. On a retenu, dans les prospectives, l'équivalent en subventions et en prêts. On a notamment un montant de subvention plus élevé, on est sur 338 millions sur 6 ans, de 2025 à 2030, par rapport aux 90 millions qui ont été pris en compte l'an dernier. Cela contribue aussi à limiter la dette. Voilà pour les principales hypothèses concernant la prospective.

En troisième partie de présentation, je vais vous présenter les trois scénarii que l'on a préparés. Ils sont composés avec des courtages d'évolution de la redevance qui sont entre 3 et 4 % pour l'année 2024. Les trois scénarios intègrent, sur la seconde partie, des simulations avec un pourcentage d'augmentation de redevance proche de l'inflation, donc on a retenu 3 %. Dans le cadre du programme d'investissement déjà engagé depuis plusieurs années, le financement bancaire sera fortement sollicité sur les premières années du PPI, donc cela nécessite de conserver des ratios de financement et une épargne suffisante. À l'inverse, les gains issus des dépenses énergétiques en 2024 permettent de proposer pour 2024 une évolution de la redevance proche de l'hypothèse d'inflation autour de 3,5 %, alors que l'on était à 5 % prévus dans les simulations l'an dernier, et de compenser intégralement l'effet de la perte de 2 % liée à la diminution des ventes d'eau, et à la fin de la prime pour épuration.

Pour mémoire, on a remis les simulations financières qui étaient présentées au Conseil d'Administration en 2022 et qui entraînaient une augmentation de la dette à hauteur de 2,8 milliards d'euros à horizon 10 ans. Pour cette année, on a intégré dans les différents scénarios l'ensemble des hypothèses que je viens de vous présenter, y compris le programme d'investissement revu.

Le scénario 1 propose une augmentation de 3 % pour l'année 2024, avec des gains sur les dépenses énergétiques qui permettent une augmentation modérée de la redevance pour 2024. Néanmoins, la poursuite du programme d'investissement, la baisse des consommations d'eau, la fin de la prime nécessitent une hausse plus importante sur 2025 et 2026 où l'on est à hauteur de 6 %. À l'inverse, l'optimisation du PPI et l'intégration des subventions agence permettent que les flux de trésorerie redeviennent positifs à compter de 2028, et donc une dette qui atteint son pic autour de 2 milliards d'euros qui revient, d'ici à 2033, à 1,8 milliard d'euros par rapport aux 2,8 milliards que l'on avait dans les estimations l'année dernière. Ce graphique illustre l'infléchissement de la dette intégrée dans les simulations proposées, en lien avec l'infléchissement du PPI sur sa deuxième partie.

Dans le scénario 2 avec une augmentation de 3,5 % en 2024, on peut limiter l'augmentation à 5,5 % en 2025. On avait 6 % de prévus l'année dernière pour cette année 2025. Si on augmente la redevance de 4 % en 2024, l'augmentation pourrait être limitée à 5,5 % en 2025 et en 2026. Là encore, on avait deux fois 6 % sur ces deux années. Voilà les principaux résultats des scénarios.

En conclusion, les gains sur les dépenses énergétiques permettent ainsi de proposer une augmentation modérée de la redevance en 2024, tout en réallouant des budgets sur la maintenance et sur les enjeux des Jeux olympiques et paralympiques. Le plan pluriannuel d'investissement a ainsi été revu, avec des arbitrages qui remplacent des refontes complètes par de la réhabilitation, ce qui permet de réallouer des budgets à la maîtrise des risques, et notamment à tout ce qui est lié à la sécurité incendie, de réduire l'empreinte environnementale des travaux

neufs, de diminuer l'utilisation des ressources, et donc de baisser la perspective à moyen terme de la dette.

Comme je l'ai dit précédemment, on a intégré des hypothèses augmentées sur le montant des subventions du 12^{ème} programme. La recherche de ces financements et subventions, et également de toutes les nouvelles recettes, reste une priorité et est de nature, de toute façon, à diminuer les redevances que l'on doit percevoir pour financer l'ensemble de notre activité. Les simulations réalisées à périmètre constant, avec une redevance transport et épuration sur la zone SIAAP, et une redevance épuration en Grande couronne, montrent que l'évolution de la redevance Grande couronne serait comprise entre 3 et 4 %. Voilà les principaux éléments. On a mis dans le rapport un certain nombre d'éléments que vous pourrez retrouver.

M. le Président. – Merci infiniment Madame DOUÉ. Je souhaite, au nom de l'ensemble des administrateurs, remercier tout le travail qui a été effectué par votre équipe en un temps record, on a eu deux commissions des finances. Je remercie aussi les administrateurs qui se sont rendus disponibles pour être présents. On va débattre. Monsieur Jérôme GLEIZES, j'espère que vous serez content : slide 6, on a fait un slide électricité, on vous a donc écouté. On a aussi écouté le Président, Monsieur DALLIER – je le remercie – sur le slide 21 sur l'évolution des taux d'intérêt et leur impact. Je le remercie, parce qu'il y a eu deux Commissions des finances : une où l'on a parlé PPI, et une autre du DOB, ce n'était jamais arrivé. Ayant été Président de la Commission des finances, je ne l'avais jamais fait. Je voulais vous remercier au nom de tous les administrateurs.

Avant de passer au débat, je vous donne quelques chiffres sur l'électricité, puisqu'il y a des incertitudes sur l'électricité et sur les consommations d'eau. Le SIAAP, c'est 0,5 térawattheure d'électricité par an consommé, donc c'est à peu près 1/1000 de la production française d'électricité. Ces chiffres, il faut aussi les avoir en tête. Sur les consommations d'eau, effectivement, on se réfère évidemment aux distributeurs : Eau de Paris et le SEDIF. Il y a une baisse tendancielle que Mme DOUÉ a parfaitement présentée. Place aux débats, je vous laisse intervenir.

Mme MOUADDINE. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, permettez-moi, au nom des élus communistes du SIAAP, d'exprimer notre avis concernant le rapport qui nous est soumis relatif au débat d'orientations budgétaires.

Mon intervention s'inscrit dans la prolongation des diverses remarques déjà faites par les élus de mon groupe lors du vote du budget supplémentaire, et notamment lors de la commission des finances par Monsieur Belaïde BEDREDDINE. Il s'agit, à l'occasion de notre séance, nous l'espérons, d'avoir un débat éclairé – je dis bien « éclairé » – concernant les futures décisions de notre assemblée s'agissant du vote du prochain budget primitif, ainsi que du PPI à venir. Ces décisions nous engagent, nous, élus, en premier chef, elles engagent le SIAAP et son avenir en tant que service public, elles engagent les usagers de l'assainissement à qui nous devons le meilleur, elles engagent les agents du service public, elles engagent la solidité de l'outil industriel.

Lors du vote du budget supplémentaire, nous avons considéré que le débat n'était pas éclairé, puisque de manière unilatérale, vous aviez décidé de modifier les autorisations de programme, de supprimer plusieurs opérations d'investissement, alors que le PPI 2022 avait été voté. Vous l'avez fait sans répondre à une question essentielle qui concerne l'usine de Colombes et l'usine de Seine-Aval. À propos de l'évaluation des conséquences techniques de ces décisions, sans que nous aient été communiquées les études pour le démontrer, ces raisons ont motivé notre vote contre le budget supplémentaire. Vous persistez encore, puisque vous avez proposé lors de la Commission des finances un nouveau PPI. Il y a eu trois PPI en un an, tout cela n'est pas très sérieux. C'est à l'image du fil conducteur du rapport du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président du SIAAP, Monsieur le Président de la Commission des finances, franchement, vous nous présentez des orientations pour un budget de rigueur et d'économies drastiques. Elles sont construites sur un renoncement à l'investissement et au maintien de la qualité du patrimoine industriel, des augmentations de la redevance assainissement, des projections financières aléatoires en introduisant, pour la première fois dans l'histoire du SIAAP, la notion de « cash-flow », que vous avez, depuis la Commission des finances, renommée « flux de trésorerie », mais l'esprit reste le même. Cette colonne plutôt singulière qui est apparue dans les

scénarii met au grand jour l'esprit qui vous anime depuis le budget supplémentaire, et ce que vous entendez construire pour l'avenir du SIAAP. Pour les initiés, le « cash-flow » ou « flux de trésorerie » est par définition un critère de comptabilité des entreprises privées, à savoir les flux nets de trésorerie en tenant compte des entrées (*cash in*) et des sorties (*cash out*) présentes et à venir, c'est-à-dire la détermination pour les entreprises des liquidités et flux de trésorerie des activités d'exploitation de vente de produits pour connaître la rentabilité économique générée par l'entreprise, mais aussi des activités d'investissement pour la prise de participation de l'entreprise dans d'autres entreprises ou cessions de parts.

Enfin, ce cash-flow détermine les activités de financement permettant la distribution de dividendes. Il sert essentiellement pour les entreprises à engager des économies au vu de la rentabilité financière de l'entreprise au travers du ratio cash-flow/chiffre d'affaires/rentabilité nette des capitaux. Le cash-flow, pour les entreprises capitalistiques, c'est simple : c'est le résultat dégagé de l'entreprise. Nous sommes restés sans voix – enfin, presque – : qu'a donc à voir un service public avec cela, qui par essence n'a pas vocation à étudier son cash-flow, puisqu'il n'a pas de clients, qu'il ne produit pas de dividendes, qu'il vote un budget en équilibre, et que l'investissement public, par nature, est source de 70 % de développement économique ? Les redevances perçues par le SIAAP ont vocation à financer des missions de service public, des équipements au service de l'intérêt général, et non de dégager des produits financiers.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, pourquoi introduire ce critère capitalistique ? Peut-être que vous, qui venez d'une entreprise comme EDF qui fut publique puis transformée en société anonyme en 2004 sous statut privé, vous pensez que le SIAAP ne devrait plus être régi par le Code général des collectivités territoriales, mais par des critères marchands en introduisant ce critère « entreprise » que vous connaissez bien ? Y aurait-il un futur actionnaire dont nous ignorons encore l'existence ? L'autofinancement et l'épargne nette des collectivités, s'il est un indicateur de bonne santé, est aussi un indicateur pour l'investissement public. La justification de la baisse de l'endettement qui traverse la décision d'un raboutage sans précédent de l'investissement est sans commune mesure avec la réalité qu'est la capacité de désendettement du SIAAP, qui se situe aujourd'hui bien en deçà de nombreuses collectivités et bien loin des 12 années qui peuvent théoriquement constituer un risque pour les collectivités.

L'argument du tableau des dépenses d'investissement et de l'évolution de la dette qui justifie 850 millions d'euros de baisse d'investissement d'ici 2032 n'a pas de sens. Cela a d'autant moins de sens qu'il n'est pas produit à notre assemblée, dans le même temps, les études techniques et financières des conséquences de telles décisions sur l'ensemble de l'outil industriel en matière de maintenance, d'équipements, de process, de respect des normes environnementales, des impacts sanitaires et de sécurité, d'efficience du système de l'assainissement francilien.

Le SIAAP représente un patrimoine de 10 milliards d'euros, riche de son outil industriel, de ses savoir-faire, de son innovation, de ses compétences. C'est un service public unique en France et en Europe, construit par la volonté politique des élus franciliens qui à l'époque, au nom de l'intérêt général, ont dépassé les clivages politiques pour construire un outil public au service des départements et de la population, pour offrir par le service public l'égalité de traitement des eaux usées et la modernité à grande échelle du système d'assainissement de notre grande Métropole. Ce système est le garant pour répondre aux enjeux climatiques mais aussi à la réussite des futurs JO, et aussi pour l'héritage que nous laisserons aux générations futures. L'intérêt général a motivé des choix ambitieux, portés par vos prédécesseurs de droite, qu'ils aient présidé le SIAAP ou qu'ils aient présidé la Commission des finances, comme ce fut le cas pendant de nombreuses années, notamment par Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, mais aussi par vous-même, Monsieur le Président, durant la dernière mandature, je vous le rappelle. C'est cet héritage public, collectif, industriel qui, avec les orientations que vous proposez, risque d'handicaper le futur de l'assainissement francilien. Ces choix d'investissement, de modernisation, d'innovation, d'adaptation se sont construits par les PPI co-élaborés dans le consensus assumé et au service de l'avenir de l'assainissement francilien.

Alors même que vous en avez été partie prenante hier avec vos collègues de droite, vous proposez de faire aujourd'hui volte-face en refondant un nouveau PPI qui se finaliserait par 850 millions d'euros d'économies d'ici 2032, avec un montant rabouté de 300 millions d'euros par an à

compter de 2027, sans aucune étude sérieuse ni outil d'analyse pertinent qui puissent confirmer que ces décisions n'auront pas de conséquences industrielles et environnementales.

Malgré nos demandes répétées, vous ne répondez pas à nos questions. Y aurait-il des études élaborées par les services qui ne seraient pas à la disposition des élus ? Est-ce une gouvernance sans véritable débat que vous souhaitez ? C'est très loin, en tout cas, de vos engagements lors de votre investiture. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, une nouvelle fois, pouvez-vous fournir aux membres du Conseil d'Administration toutes les études techniques et financières qui conduisent à décider de la suppression des autorisations de programme et l'évaluation technique de l'option d'un volet investissement à 300 millions d'euros dès 2027 ? L'évaluation de l'impact réel de la baisse de la redevance avec la baisse programmée des investissements et la fin des JOP sont-ils intégrés dans le tableau où apparaissent les chiffres d'affaires 2024 et 2032 ? Combien représente la redevance dans le ratio des dépenses d'investissement ? Quelle sera l'évaluation du chiffre d'affaires 2023, notamment l'excédent budgétaire au regard du réalisé ? Les estimations concernant l'impact de la redevance performance sont-elles confirmées ? Avant même sa mise en œuvre, dont on ne connaît pas les aboutissants dans les deux prochaines années, pourrions-nous connaître quelle bataille politique est engagée au niveau du comité du bassin par le SIAAP et par vous-même, Monsieur le Président, afin d'éviter un impact supplémentaire sur la redevance ?

Enfin, ce que vous nous demandez finalement, c'est de débattre aujourd'hui de scénarios de montant des redevances, estimé à 660 millions d'euros en 2023, et qui passerait donc à 938 millions d'euros d'ici 2032, avec une baisse de 850 millions d'euros d'investissement, tout en faisant des bas de laine de trésorerie dus au cash-flow. Pour être clair, l'augmentation de la redevance a été de 10,19 % en 2022, de 12,5 % en 2023, et vous proposez 25 % d'ici 2028, date des élections départementales, je vous le rappelle, sauf à Paris.

D'ici la fin de cette mandature en 2028, la droite majoritaire du SIAAP propose une augmentation de la redevance de 47,5 %. Nous sommes très loin de la maîtrise de la redevance et de sa baisse soutenue en son temps par les élus de droite lors de la précédente mandature dirigée par mon collègue Belaïde BEDREDDINE, et dont vous aviez la présidence de la Commission des finances. Vous proposez de faire payer plus les usagers de l'assainissement et leurs collectivités, tout cela justifié par des critères de rentabilité valables pour des entreprises privées. Tout cela est loin de la bonne gestion du service public et de l'argent des contribuables pour laquelle nous avons été élus, pour laquelle, Monsieur le Président, vous avez été élu. C'est un changement de cap pour l'avenir du SIAAP que vous assumerez. Ces décisions auront, si elles s'appliquent, des conséquences très importantes pour les départements et leurs habitants. Elles méritent clarté auprès des usagers et des collectivités concernées.

Il reste quelque jour avant le vote du budget primitif et du PPI. Nous vous demandons donc de revoir votre copie pour fournir aux élus que nous sommes des éléments sérieux et techniques qui motivent vos choix, et pour permettre enfin à notre assemblée de retrouver l'esprit d'ouverture, de dialogue et de consensus qui a motivé la gouvernance du SIAAP depuis sa création, à l'image des autres grands syndicats urbains. Je vous remercie.

M. le Président. – Je vais passer la parole à Monsieur BERTHAULT, et je préciserai à Madame MOUADDINE qu'il n'y a pas de groupe politique au SIAAP. Il y a une sensibilité politique, certainement, mais il n'y a pas de groupe politique.

M. BERTHAULT. – Merci, Monsieur le Président. Je ne parlerai ni au nom de mon groupe, ni au nom de ma sensibilité, mais en mon nom personnel. J'espère essayer de vous convaincre le plus possible.

Je suis assez étonné par ce que je viens d'entendre, qui était précis et assez brillant dans votre style. Je pensais quand même que vous auriez commencé par d'abord nous féliciter du travail qui a été réalisé, car je voudrais remercier à la fois Monsieur DALLIER et les services, parce que la présentation était de qualité. Il faut peut-être que l'on se félicite aussi du fait que l'on arrive à l'atterrissage, compte tenu du climat d'incertitude qui est le nôtre sur des éléments que nous ne maîtrisons pas. C'est bien la différence avec les années précédentes, c'est que l'on a beaucoup d'éléments exogènes à la vie du SIAAP qu'il est compliqué de maîtriser. C'est un atterrissage entre

3 et 4 % dans tous les scénarii qui nous ont été présentés, ce qui nous ramène à une évolution de la redevance qui est quand même tout à fait acceptable dans un contexte tel qu'il est.

Je voudrais juste revenir sur un point technique que vous avez mentionné. Cela m'a rajeuni, cela m'a rappelé mes cours de finance et de comptabilité budgétaire. Sur la notion de cash-flow, ce que vous avez dit est tout à fait exact, mais pour des entreprises privées. Vous l'avez même dit dans votre démonstration, d'ailleurs : cela sert notamment à préparer une distribution de dividendes. Ce n'est pas le cas du SIAAP, qui n'a pas de dividendes. On ne va même pas distribuer d'indemnité, si je comprends bien, donc ce n'est même pas pour cela. En revanche, il s'agit de garantir dans une neutralité du budget – puisque l'on vote un budget à l'équilibre, quoi qu'il arrive, des dépenses et des recettes – une capacité d'autofinancement, et c'est de cela qu'on parle. Quand on a cette notion-là, c'est pour préserver une capacité d'autofinancement dans un climat – cela a été répété et expliqué tout à l'heure par Monsieur DALLIER – sur lequel on a encore des incertitudes en matière de prix d'énergie, en matière de taux d'intérêt. Vous le voyez bien, aujourd'hui, quels sont nos postes ? C'est l'évolution du point d'indice, donc forcément, de la masse salariale – et elle est importante aussi au SIAAP –, c'est l'évolution des coûts de l'énergie, et on ne les maîtrise pas non plus. Derrière, ce sont les taux d'intérêt, et donc les investissements d'hier qu'il faut quand même payer aujourd'hui par les charges de la dette, que l'on arrive encore à maîtriser de façon régulière.

C'était simplement pour vous dire que sur la démonstration en tant que telle, franchement, c'est un mauvais procès que celui de l'angle du cash-flow, parce que ce n'est pas un angle de gestion, c'est un angle réaliste pour montrer qu'il nous faut une capacité d'autofinancement, dans un climat et dans un contexte aussi compliqué que celui qui est le nôtre.

Enfin, pour terminer, vous avez conclu votre propos sur les choix qui sont faits, la façon dont ils sont faits, et la gouvernance générale du SIAAP. Vous avez eu l'amabilité de rappeler qu'effectivement, j'ai une certaine antériorité dans cette maison, et que j'y ai occupé différentes fonctions. Je voudrais simplement dire qu'à chaque fois qu'il a fallu prendre des décisions compliquées – et Dieu sait qu'il y en a eu entre 2001, date à laquelle je suis arrivé au SIAAP, et 2020/2021 – la sensibilité d'un groupe auquel j'appartiens a toujours fait preuve d'une grande responsabilité et d'esprit constructif pour arriver à un atterrissage. Cela a été le cas quand il a fallu revoir des programmes d'investissement – je pense à Achères il y a quelques années –, et cela a été le cas quand il a fallu aussi parler d'augmentation de la redevance à des niveaux que l'on n'avait jamais connus auparavant. On travaillait dans un climat qui était consensuel que nous impose celui des grands syndicats. Je ne voudrais pas qu'il y ait des postures qui fassent que l'on casse ce climat. Je sens aujourd'hui que c'est plus une conclusion de posture qu'une conclusion de fond. On a encore un mois pour arriver à cela.

Vous avez vu que le PPI – vous l'avez regretté – a été modifié, vous l'avez dit trois fois. Ce n'est pas un manque de sérieux, c'est une volonté d'atterrir, c'est une volonté de trouver un consensus avec vous. Je pense qu'il nous reste un mois maintenant pour aller dans ce bon sens. Le travail qui a été fait, sous l'autorité du Président, du Directeur général et du Président de la Commission des finances, est sérieux, et il est justement fait pour que l'on arrive à ce consensus. On n'est pas arrivé au niveau du budget modificatif, parce que vous êtes restés, comme on était sur un modificatif, sur quelque chose qui était antérieur et sur des décisions d'avant qu'il a fallu assumer. Ce n'est pas du tout dans cet état d'esprit que sont construites les orientations budgétaires et que le budget 2024 sera présenté dans l'esprit des orientations budgétaires. C'était mon message : que l'on arrive à sortir de cette posture, et peut-être d'un ressenti que vous avez et qui, à mon avis, n'est pas exact, parce qu'atterrir entre 3 et 4 % d'augmentation d'une redevance, alors qu'aujourd'hui, on a plus d'éléments que l'on n'est pas en mesure de maîtriser que d'éléments maîtrisés – ce qui est la grande différence avec les années passées, et notamment les 20 dernières années passées où l'on était maîtres de notre propre programme d'investissement, et donc des décisions qui pouvaient ensuite être actées en Conseil d'Administration –, ce n'est pas neutre. Je pense que le job a été fait. Il nous reste un mois pour se parler, pour travailler, donc j'ai bon espoir que ce qui vous est présenté aujourd'hui fasse l'unanimité dans un mois.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur BERTHAULT. Je préciserai, concernant le cash-flow ou le flux de trésorerie, que c'est une faculté qui nous est offerte par un décret du 19 juillet 2022

qui nous permet de présenter un tableau des flux de trésorerie. On est en droit de le faire, et on l'a fait. Monsieur GLEIZES, vous vouliez prendre la parole.

M. GLEIZES. – Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par m'excuser, parce que je dois m'absenter après le débat d'orientations budgétaires, puisque je dois participer à la Commission des finances du Conseil de Paris, cela fait partie de mes obligations.

Je vais commencer par remercier les services pour les deux commissions des finances, pour la qualité des travaux qui nous sont donnés pour apporter en partie des réponses à nos questions, mais je reste quand même dubitatif. La présentation de Monsieur DALLIER, dans une vision plutôt comptable, ne me rassure pas. Je trouve qu'il y a une sorte de contradiction avec votre présentation, Monsieur DALLIER, et la question que vous avez citée dans un de vos premiers points : la préservation de l'outil industriel. C'est à ce niveau qu'il faut que l'on soit rassurés sur la préservation de l'outil industriel, avec les informations qui vont avec. On en a déjà parlé : la valeur actuelle des investissements qui sont prévus, la hiérarchisation des investissements, la priorisation. À ce stade, quand on coupe 850 millions – c'est ce qui est prévu de réduction des investissements – sur une longue période, c'est inquiétant. Même s'il n'est pas question pour moi de lier la question de la difficulté financière à la contrainte financière du moment, à un moment donné, il y a aussi le fait de voir que la dégradation des équipements (parmi les éléments qui ont été présentés, il y a notamment l'augmentation de la durée de vie des équipements). Je sais qu'à un moment donné, la dégradation des équipements peut entraîner une augmentation des dépenses. S'il y a des fuites non contrôlées dans la Seine ou la Marne, cela entraîne des frais, on a déjà eu affaire à ce type de situation niveau du SIAAP. Il y a donc des risques du fait que quand un investissement vieillit, de fait, il peut avoir plus de dégâts, et entraîner des dépenses supplémentaires.

Oui, il y a un problème du modèle économique. Oui, il faudrait que l'on sorte – je l'ai déjà dit – de l'idée de l'eau qui finance l'eau, qui fait partie du modèle économique français. Ce n'est pas ici qu'on le décide, mais on peut aussi en tirer les conséquences. Au lieu de réduire des investissements, ce qui pourrait nous mettre en difficulté demain sur la pérennisation de l'appareil industriel, il faut dire qu'il faut que l'on fasse quelque chose. On pourrait aussi avoir des notions qui vont dans ce sens, et qui font que l'on revoit notre position sur la situation actuelle. Mais là, on se met en situation difficile. C'est vrai qu'il y a une contrainte financière sur la hausse des taux d'intérêt, sur le taux d'inflation, sur le BCE, sur le niveau de la dette, il n'y a pas de problème par rapport à cela.

Cependant, comme je le rappelle, et c'est ce que j'ai déjà dit dans d'autres instances, la France a pu bénéficier de la suspension des critères de Maastricht pour augmenter et exploser sa dette. À un moment donné, il faut aussi que l'État prenne ses responsabilités et qu'il aide les collectivités territoriales, tout le SIAAP et d'autres structures qui font un travail de terrain, à financer les investissements. Je suis bien d'accord pour dire que l'on ne dégagne pas assez de recettes pour financer nos investissements, mais dans ce cas, il faut savoir qui finance. Je préférerais que l'on prenne d'abord la position : « Je prends l'outil industriel, il faut ça, et après, on regarde comment on finance », plutôt que de dire : « Il y a une contrainte financière, donc je réduis les investissements », parce qu'à terme, on risque d'être dans une situation où des accidents techniques vont nous mettre dans une situation difficile. Il faut avoir l'honnêteté entre nous de le dire : on peut prendre une posture où l'on part du problème de ratio par rapport à la BEI, de tous ces éléments, et donc il faut que l'on soit sérieux budgétairement, mais il y a aussi le fait que l'on a un appareil industriel à maintenir. C'est là-dessus qu'il faut trouver un équilibre que l'on n'a pas trouvé pour l'instant. C'est pour cela que je n'ai pas voté la décision modificative.

Concernant d'autres éléments par rapport à ce qui a été dit, la baisse de la consommation d'eau, je la soulève depuis que je suis élu ici. J'ai une constance par rapport à cela, c'est que la consommation va baisser. Vous étiez trop optimistes avec l'effet rebond par rapport aux JOP, et on peut reprendre mes interventions, j'ai toujours dit que la baisse de la consommation d'eau était structurelle (et c'est une bonne chose). C'est une bonne chose de dire que l'on réduit la consommation d'eau, cela veut dire que l'on préserve la ressource. Bien sûr, cela pose la question du modèle de financement que l'eau ne peut pas financer.

M. DALLIER. – Les activités économiques font partie du modèle.

M. GLEIZES. – Bien sûr, il y a des éléments liés à cela, mais il y a aussi une baisse de la consommation. Dans ce cas-là, je veux bien que l'on pose l'hypothèse et que l'on nous dise le type de consommation qui a diminué par département. Est-ce l'outil industriel ? Est-ce à cause de la consommation individuelle ? Est-ce que ce sont les touristes ? On est bien obligés de tenir compte du fait que la partie production et la partie qui vend vont produire moins d'eau parce qu'il y a moins de consommation. Bien sûr que nous sommes affectés par cela, mais de fait, il y a une relation symbiotique entre Eau de Paris, le SEDIF et le SIAAP, personne ne va nier ce point. Avant, j'étais au Conseil d'Administration d'Eau de Paris, et Monsieur BERTHAULT aussi : depuis combien de temps disons-nous qu'il y a une baisse de la consommation à Paris ? J'ai toujours vu cela au niveau d'Eau de Paris. À un moment, il faut que les deux institutions se parlent et tiennent compte des hypothèses. Ce ne sont pas des hypothèses, ce sont des faits réels.

M. le Président. – Pardon, Monsieur GLEIZES, mais on a toujours pris les hypothèses d'Eau de Paris et du SEDIF, que les choses soient très claires. Nous n'avons pas inventé les hypothèses. Je veux bien que l'on fasse certains procès, mais on n'est pas responsables de tout.

M. GLEIZES. – Je ne fais aucun procès, je ne fais d'accusation par rapport à personne. J'explique pourquoi je me suis abstenu sur la décision modificative et pourquoi on a besoin de se rassurer par rapport au BP de l'année prochaine. C'est ce dont on a besoin pour pouvoir le voter.

Je vais terminer sur un dernier élément. J'insiste peut-être un peu trop là-dessus, mais le dernier point des investissements qu'il faut mettre à l'amende, c'est la pérennisation de la Baignade dans le trou d'investissement. Je suis désolé, mais le métier du SIAAP n'est pas la pérennisation de la Baignade, ce n'est pas son métier premier. Cela nous a été imposé par les JOP.

Mme DATI. – Il faut le rappeler au Conseil de Paris, ça !

M. GLEIZES. – Je le dis tout le temps. Je suis désolé, mais là-dessus, s'il y a vraiment quelque chose que l'on dit, c'est le fait que les JOP coûtent trop cher aux collectivités territoriales, au Conseil de Paris et dans ces instances. Là-dessus, on est assez cohérents par rapport à cela. Cela fait très longtemps que l'on dit que ce n'est pas à nous de financer cela. J'ai peut-être été long par rapport à ça, mais je pense que l'on doit préserver notre outil industriel. On veut des éléments techniques par rapport à la préservation, on ne veut pas que des éléments comptables et financiers pour nous rassurer là-dessus. Je conclurai là-dessus.

M. le Président. – Merci Monsieur GLEIZES. Vous parlez de l'outil industriel, mais en tout cas, il ne me semble pas que vous ayez visité d'usine du SIAAP encore. Je vous y accompagnerai et je vous montrerai que l'on assure la maintenance de nos installations, que l'on a renforcé la maîtrise de la sécurité, et que l'on n'est pas en train de réduire les investissements, qui vont d'ailleurs augmenter en 2024 et en 2025. J'entends vos questionnements, mais je vous accueillerai avec plaisir sur une usine du SIAAP et je vous montrerai ce que font les équipes, parce que je pense que quand on parle d'outil industriel, il faut aussi s'être rendu sur place. Monsieur DAVIAUD, je vous laisse la parole.

M. DAVIAUD. – Merci, Monsieur le Président. D'abord, je vais commencer, comme mes collègues, par remercier les services pour le gros travail et la présentation très précise et très claire qui a été faite, que ce soit en Commission des finances ou aujourd'hui. Cette présentation fait assez bien émerger les enjeux de ce budget 2024 et des années qui suivent. Il y a plusieurs aspects. D'abord, je répète un peu ce qui a été dit, parce que c'est particulièrement marquant : la très grande difficulté de prévision des années à venir. Sur 2024, on maîtrise un petit peu plus les différents paramètres, mais sur les années suivantes, on voit bien que c'est extrêmement compliqué, alors même que l'on a des besoins de financement très importants pour assumer les investissements qui ont été prévus. Je rebondis sur ce point, et un peu sur ce que vient d'évoquer Monsieur GLEIZES.

J'avais posé la question en commission des finances, mais je reviens dessus, parce que je crois que c'est utile que tout le monde entende cette réponse. Mon interrogation portait sur les réhabilitations, en posant la question de savoir si les réhabilitations plutôt que le choix parfois d'équipements neufs ne risquait pas simplement de différer les dépenses qui, au bout du bout, viendraient s'ajouter aux montants des réhabilitations qui ne sont pas neutres, bien évidemment, et peut-être avec un certain nombre de dégâts collatéraux, comme cela vient d'être évoqué. J'ai

compris que tel n'était pas le cas, et qu'en tout cas, ce qui était envisagé par les services était davantage un changement de philosophie, plutôt qu'une prise de risque différée. Je l'ai plutôt compris comme ça, mais je souhaite que l'on se le reprécise collectivement, car si c'est effectivement un changement de philosophie qui conduit à économiser de l'argent, mais aussi à avoir une empreinte environnementale plus faible, alors je pense que l'on ne peut qu'y souscrire (encore faut-il en être certain).

On voit bien que l'on a cette question de financement qui est devant nous. Nous sommes déjà dedans, mais nous discutons de la suite, de 2024 et des années à venir. Sur les diminutions des ressources, je ne reviens pas dans le détail de ce qui a été exposé. Il y a également des incertitudes sur un certain nombre de coûts, sur l'inflation, sur les taux d'intérêt, etc.

Je vais m'attarder un petit peu sur cette question des taux d'intérêt et donc de l'emprunt, de la dette. On voit bien qu'aujourd'hui, nos trois leviers sont : limiter l'investissement, augmenter la dette et augmenter la redevance. Finalement, ce sont les trois leviers que l'on a à notre disposition. Cela paraît assez clair, sans avoir fait des études très longues en finances publiques. Pour le coup, on appartient peut-être à une sensibilité de ce côté-là où la dette ne nous effraie pas. Non pas que nous soyons des fous de la dette, mais nous considérons qu'un service public, une collectivité ont des investissements à faire dans la durée, et qu'effectivement, la dette est un outil auquel on doit recourir, parce que c'est tout simplement de la bonne gestion, on doit utiliser ce type de leviers. D'ailleurs, je remarque ce qui était évoqué de façon très intéressante sur la Banque des territoires qui propose des durées d'emprunt qui sont en lien avec la durée de vie envisagée des équipements. Je pense que c'est un angle très intéressant, car on voit bien qu'à ce moment-là, la dette est un moyen de faire de l'investissement, sans prendre de risques inutiles, puisque l'on se cale sur la durée de vie potentielle des équipements.

Le point d'interrogation que j'ai à ce stade, c'est l'équilibre entre la hausse de la redevance et la dette. Je ne nie pas, évidemment, que le consommateur, à un moment ou à un autre, va participer au financement. Cependant, le consommateur – on l'est tous – est quand même mis à rude épreuve depuis un certain nombre d'années. Personne n'a choisi l'explosion des coûts de l'énergie, personne n'a choisi la guerre en Ukraine, personne n'a choisi l'explosion de l'inflation, bien évidemment, mais au bout d'un moment, il y a bien quelqu'un qui paie *in fine*. Cependant, je m'interroge quand même sur le choix qui est fait – et ce sera ma conclusion – de l'équilibre entre augmentation de la redevance et maîtrise de la dette. Je n'ai pas l'impression – mais peut-être me détrompez-vous – que nous soyons à des ratios qui soient particulièrement préoccupants en matière d'endettement. Si c'est le cas, on pourrait peut-être rediscuter à nouveau de notre recours à l'emprunt.

M. le Président. – Merci Monsieur DAVIAUD.

M. DALLIER. – Je voudrais commencer par dire qu'il y a au moins un point sur lequel nous pourrions être tous d'accord, c'est qu'aucune majorité du SIAAP depuis des lustres, aucun gouvernement, aucune collectivité territoriale, aucun français n'a eu à faire face à une année 2023 telle que nous l'avons connue, ou à une année 2024 telle que nous la connaissons. Au moins, on pourra être d'accord là-dessus. Qu'après, on nous reproche de tenir compte de cette situation, de nous y adapter pour faire en sorte qu'à dix ans, les finances du SIAAP soient encore d'aplomb... Après, on peut discuter de la manière, mais on ne peut pas dire : « Dans le passé, tout se passait bien, on arrivait ici à trouver des accords à l'unanimité ». Oui, mais vous avez connu une période, et la France a connu une période, en matière de taux d'intérêt, d'énergie, et dans beaucoup de domaines, de long fleuve tranquille pendant laquelle le pays s'est endetté pour atteindre aujourd'hui 3 000 milliards d'euros de dette, ce qui un jour nous rattrapera. Là-dessus, cher collègue DAVIAUD, je ne peux pas partager votre avis, parce que dans ce pays, depuis 40 ans, on a toujours eu de bonnes raisons de s'endetter, toujours ! Il y avait toujours les meilleures justifications. Si ce n'est qu'aujourd'hui, nous devrions pouvoir tomber d'accord sur le fait de dire que les 3 000 milliards d'euros de dette, il va falloir commencer à les prendre en considération de manière sérieuse. Je ne veux pas invoquer la Grèce, mais regardez l'Italie, quand même. Les taux d'intérêt en Italie sont deux ou trois points au-dessus de ce qu'ils sont en France encore aujourd'hui. Il ne faudrait pas effectivement que les taux que la France et que le SIAAP devraient payer pour s'endetter se décalent de manière importante par rapport au taux allemand. Le

décalage existe déjà, tout cela pourrait arriver. Ne pas tenir compte de la situation qui nous est faite, ce n'est pas un choix de la majorité du SIAAP : on a une situation qui est devenue extrêmement difficile.

Nous avons demandé – et c'est pour répondre à notre collègue GLEIZES – aux services techniques de cette maison – en lesquels tout le monde ici, je le crois sincèrement, a parfaitement confiance – de nous proposer des solutions pour effectivement préserver l'outil industriel et nous permettre de réaliser, je n'ose pas dire « quelques économies », mais en tout cas, par rapport aux dix prochaines années, de moins investir pour moins s'endetter, parce que cela deviendrait intenable. C'est cela que nous avons fait. Ce n'est pas au vice-président en charge des finances qu'il faut poser des questions à caractère technique. Moi comme vous, honnêtement, je pense que nous ne sommes pas les mieux placés pour qualifier les propositions qui nous ont été faites. Je fais parfaitement confiance aux services techniques de cette maison pour nous avoir proposé les meilleures solutions pour préserver l'outil industriel. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on le fait, mais parce que la période qui est encore devant nous comporte de telles incertitudes que l'on ne peut pas prendre ici collectivement le risque de dire : « On continue comme si de rien n'était, et on verra bien ce qu'il se passe ». Parce que l'alternative est là, et comme le dit notre collègue DAVIAUD, il n'y a que trois leviers.

Sur la redevance, là aussi, il faut être cohérent. Vous ne pouvez pas nous reprocher d'un côté d'augmenter la redevance, en disant « Sur dix ans, elle va augmenter et rapporter tant », et de l'autre côté, nous reprocher de ne pas assez investir. Il faut choisir ! Votre discours n'est pas cohérent. Ou alors, vous nous dites ici que l'on peut aller à 2,8, à 3 milliards de dette. Contrairement à ce que certains ont peut-être l'air de penser, oui, il y a des ratios auxquels nous devons nous tenir. Eu égard aux incertitudes de la période qui s'ouvre, nous nous adaptons. Je le redis avec force, parce que j'en ai été convaincu par les services techniques, et j'espère que tout le monde l'est ici : en préservant l'outil industriel qu'est le SIAAP. C'est tout ce que j'ai à rajouter cet après-midi. On en reparlera au moment du vote du budget primitif. Oui, nous nous adaptons, parce que nous ne pouvons pas faire autrement, c'est la responsabilité qui est la nôtre.

M. le Président. – Merci Monsieur DALLIER. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GLEIZES. – Je voudrais revenir sur un premier point, celui sur la prime de l'AESN. Elle n'a pas disparu cette année, elle a disparu l'année d'avant, puisque l'on avait voté ensemble la délibération C2022/06D. On avait un avenant où la prime d'épuration était reversée à la prime solidaire pour le département dans le cadre des JOP. La prime solidaire disparaît, mais c'était déjà la prime d'assainissement qui avait payé cela. On ne peut pas répercuter deux fois une dépense. À mon avis, il y a un petit souci de lecture là-dessus. On a voté en 2021 le fait que la prime d'épuration était reversée aux collectivités territoriales par rapport à la pénibilité en Seine, en complément des 3 millions d'euros qu'avait mis la Mairie de Paris à l'époque. C'est le premier point.

Deuxième point. Ce n'est pas que l'on ne fasse pas confiance, c'est que l'on a besoin d'éléments concrets. Je dis toujours que la confiance n'empêche pas le contrôle. À un moment donné, il faut être sérieux : prendre une décision importante, cela s'appuie aussi sur des connaissances. On ne va pas rentrer dans le super pointu, mais il faut rester quand même dans quelque chose qui nous explique comment on réussit à faire de la jouvence (puisque le mot a disparu entre la commission et la réunion d'aujourd'hui). Il est important pour nous de comprendre exactement quels sont les types de travaux qui seront faits à la place, donc il faut que l'on nous donne des éléments là-dessus. Cela demande du travail, il s'agit simplement de ne pas avoir un coup de fil la veille du CA pour voir si tout va bien, mais de travailler plus en profondeur et d'échanger sur les procédés. J'aurais aimé que l'on me démontre que c'est vraiment économique et que cela n'entraîne pas une perte de la qualité de l'outil industriel du SIAAP. Ces questions se posent, et on a le droit de les poser. C'est le but du débat d'orientations budgétaires, et il faut bien respecter le mot « débat ». Après, c'est à vous de nous convaincre là-dessus.

Après, aujourd'hui, je constate que l'on augmente la taxe d'assainissement, on augmente le budget, l'épargne nette et l'épargne brute. Je n'ai pas d'éléments là-dessus pour savoir exactement où l'on en est. Cependant, on laisse les investissements, il n'y a jamais rien qui se répercute pour le public. Vous n'allez pas avoir de meilleures installations. Peut-être qu'elles seront

moins bien aujourd'hui, mais vous allez encore payer plus, et ainsi de suite. Je me pose la question : dans le tableau, dans les propositions, on voit que l'épargne brute explose, qu'elle augmente de façon considérable. Si on diminue la dette, pourquoi avoir une épargne brute qui augmente ? Là aussi, cette question se pose. On n'est pas fait pour avoir une épargne brute de 300 ou 400 millions d'euros en début d'année. Certains départements l'ont, mais je viens d'un département où l'on n'a pas autant d'épargne, et pourtant, on avance. Merci.

M. le Président. – Merci beaucoup. Merci pour toutes ces interventions. Comme vous le savez, ce débat n'est pas l'objet d'un vote; on doit simplement prendre acte, conformément aux articles que j'ai cités tout à l'heure du Code général des collectivités territoriales, que notre débat sur les orientations budgétaires 2024 et sur les engagements pluriannuels envisagés s'est tenu. Si vous en êtes bien d'accord, nous en prenons acte.

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Paris, le 26 septembre 2023

Débat sur les orientations budgétaires
pour l'exercice 2024 et sur les
engagements pluriannuels envisagés

C2023/156D

**RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR
L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet de présenter au Conseil d'Administration les principaux enjeux du SIAAP sur 2024 et sur les années à venir, les hypothèses budgétaires retenues dans ce contexte, et de proposer les orientations budgétaires qui en découlent pour l'année 2024, telles qu'elles ont été analysées par la Commission des Finances qui s'est réunie les 11 et 24 octobre 2023.

Les premières analyses faites par la Commission des Finances ont conduit son Président à vous proposer plusieurs scénarii, basés sur trois hypothèses de redevances (3 %, 3,5 % et 4 %) pour l'année 2024, qui seront examinés lors de ce présent Conseil d'Administration.

Pour rappel, le vote du Budget Primitif 2024 est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 19 décembre 2023.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

A l'instar du dernier exercice, la préparation du budget 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

Concernant les dépenses, l'inflation tendrait à se stabiliser. La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit une inflation de 5,6% en 2023, 3,2% en 2024 puis une stabilisation autour de 2% à partir de 2025. De son côté, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances pour 2024 se basent sur une croissance à + 1,4 % (contre 1 % en 2023), sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et à 2,6 % en 2024.

Après deux années 2022 et 2023 marquées par des hausses très importantes des tarifs de l'énergie et des matières premières, il est actuellement observé, d'une part, une baisse des tarifs énergie et, d'autre part, un ralentissement de l'évolution de certains indices de révision.

A l'inverse, les taux d'intérêt continuent de monter progressivement depuis début 2023, pour se situer actuellement au-dessus de 4%, sans baisse attendue à court terme. La dette sera de 1,4Md€ d'ici fin 2023. Compte-tenu du programme d'investissement engagé depuis de nombreuses années par le SIAAP, la dette augmentera sur les prochaines années. Le maintien de taux d'intérêt élevés aura un effet amplificateur de l'effet de cette augmentation sur les frais financiers.

S'agissant des recettes, trois éléments majeurs sont à noter :

Après la reprise des volumes post Covid, les deux principaux distributeurs d'eau potable en Ile-de-France (SEDIF et Eau de Paris) anticipent une diminution tendancielle des consommations d'eau, dans un contexte de sensibilisation du grand public, telle que relayée dans le Plan Eau du Gouvernement suite aux deux années de sécheresse 2022 et 2023, et de possibles changements de comportement d'usagers nés du contexte inflationniste global. Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 représentent un effet conjoncturel favorable pour l'année 2024, notamment sur Paris, mais la tendance globale reste baissière.

Pour le cadre du XIIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le XIème programme se terminant en 2024, des hypothèses de subventions et avances à taux 0 ont été intégrées et doivent être confirmées au cours de l'année 2024.

Enfin dans le prolongement de la suppression définitive de la prime pour épuration, le projet de loi de finances 2024 a confirmé la refonte des redevances de l'AESN, avec la mise en place à compter de l'année 2025 de nouvelles redevances AESN, dont une redevance performance assainissement, qui devra être collectée par le SIAAP auprès des usagers pour être reversée à l'AESN.

II. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024

Comme évoqué ci-dessus, les recettes de 2024 sont obérées par la diminution des consommations d'eau potable et la fin de la prime pour épuration.

Néanmoins, le budget 2024 se caractérise par une diminution de 10% des dépenses de gestion courante, principalement portée par des gains sur l'électricité. Cette diminution permet, malgré la diminution de la base des recettes, d'autofinancer des dépenses complémentaires sur la maintenance, les plans de sureté pour les JOP, l'amélioration de la performance épuratoire des usines, les dépenses de personnel, et les frais financiers, tout en proposant une évolution modérée de la redevance, proche de l'inflation.

Les hypothèses détaillées vous sont présentées ci-après.

II.1. Les dépenses de fonctionnement

❖ Synthèse des dépenses de fonctionnement

Libellé (en M€)	BP 2023	BP 2024 (avec 3% aug red)	BP 2024 /BP2023	BP 2024/BP2023 (%)	BP 2024 (avec 3,5% aug red)	BP 2024 (avec 4% aug red)
Charges d'exploitation (hors stocks) et diverses (*)	312	280	-32	-10%	280	280
Stocks	15	15	0	2%	15	15
Charges de personnel	106	114	8	8%	114	114
Charges financières	28	36	8	29%	36	36
Charges exceptionnelles	31	17	-14	-44%	17	17
Provisions créances douteuses		0	0		0	0
sous-total Opérations Réelles	491	463	-28	-6%	463	463
Dotations aux amortissements, cessions, charges à répartir	297	286	-11	-4%	286	286
Autofinancement	8	26	18	236%	29	32
sous-total Opérations d'Ordres	304	312	7	2%	315	318
Total Budget Fonctionnement	795	775	-21	-3%	778	781

(*) y/c 5 M€ de budget pour dépenses imprévues

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 seront en nette baisse par rapport au budget 2023 et ce, malgré la hausse des dépenses de personnel et des frais financiers.

❖ Les charges de gestion courantes

En M€	BP 2023	BP 2024	BP 2024 / BP 2023	BP 2024 / BP 2023 en %	
Exploitation	222,8	182,2	-40,7	-18%	
Electricité	97,5	56,6	-41,0	-42%	Effet prix
Gaz	6,6	3,5	-3,2	-48%	
Combustibles et carburants stockés	1,2	1,5	0,2	20%	
Réactifs	37,2	38,4	1,2	3%	
Boues	20,1	20,4	0,3	2%	
Déchets	3,4	3,9	0,5	13%	
Eau	1,1	1,6	0,5	44%	
Frais de gestion Départements	13,7	15,0	1,3	9%	
Sous-traitance du cycle d'exploitation	41,9	41,4	-0,5	-1%	
Maintenance	35,7	41,4	5,7	16%	
Maintenance	35,7	41,4	5,7	16%	
Hors exploitation	48,2	51,7	3,4	7%	
Gardiennage	4,2	5,2	1,0	22%	Plan de sûreté pour les JO
Nettoyage	3,4	3,9	0,6	16%	
Fiscalité	12,4	12,4	0,0	0%	
Commission de recouvrement	3,1	3,6	0,5	16%	
Etudes	4,7	5,2	0,6	12%	
Formation	1,4	1,4	0,0	2%	
Autres	19,1	19,9	0,9	5%	
Total général	306,8	275,3	-31,5	-10%	

Les charges de gestion courante diminuent de 10% par rapport au BP 2023.

En exploitation :

L'année 2024 est caractérisée par des **gains significatifs sur les dépenses énergétiques**, à la fois du fait de la diminution des tensions sur les marchés d'approvisionnement en énergie, et des marchés et souscriptions de couverture effectuées cet été par le SIAAP.

Pour **les achats d'électricité**, le marché souscrit pour l'année 2024 prévoit l'achat de MWh bénéficiant du tarif Arenh (Accès à l'énergie nucléaire historique), à hauteur de la dotation après écrêtement, complété par des achats au tarif de marché. Il a été maintenu une estimation de dotation Arenh proche de celle obtenue l'an dernier (environ 61% de nos consommations à 42 €/MWh, le guichet pour 2024 aura lieu le 1^{er} décembre), et des achats à terme ont été effectués cet été à hauteur de 29% des consommations annuelles, portant la couverture totale à environ 90% des consommations estimées pour 2024. Ces achats au tarif du marché ont été réalisés au tarif de 163€/MWh, à comparer aux achats autour de 400 €/MWh souscrits à la même période l'an dernier. Des achats complémentaires (avec un tarif objectif de 150 €/MWh) seront éventuellement effectués d'ici la fin de l'année, en fonction de l'évolution des cours, et du montant définitif issu du guichet Arenh du 1^{er} décembre. Aussi le **prix moyen anticipé pour 2024 (transport et taxes comprises) est de 102 €/MWh contre 182 €/MWh au BP 2023 soit une baisse de 45%**.

Comme l'an dernier, le tarif définitif pour la part couverte sera connu mi-décembre, après connaissance de la dotation Arenh définitive (guichet du 1^{er} décembre) et du tarif des derniers achats de couverture. Par ailleurs, une part marginale des consommations estimées de l'année (haut de courbe de 2%) restera au tarif SPOT. L'hypothèse retenue dans le cadre de la préparation budgétaire est un prix (SPOT) du marché à 200 €/MWh pour cette part, marginale, des MWh non couverts.

En comparaison au BP 2023 cette tendance baissière représente un effet prix favorable de - 42 M€). En complément de cet effet favorable, la reprise en année pleine du traitement nominal à Seine Centre, et la mise en service de nouvelles installations à Seine Aval (Décantation primaire puis nouvelle digestion) entraînent une augmentation des consommations électrique estimée à 1,8M€.

De même que pour l'électricité, il est anticipé une diminution des prix sur les marchés du **gaz naturel**, ce qui a permis de réduire l'estimation de ce poste de consommation en énergie (-3,2 M€), hypothèse prise à 50€/MWh. Le marché 2024 sera attribué en novembre, et donnera lieu à des achats fermes. A la date de rédaction de ce rapport, le prix à terme 2024 était de 56€/MWh, à comparer au prix moyen 2023 de 120€/MWh.

Les dépenses de **réactifs** intègrent notamment l'augmentation des consommations pour atteindre un rendement de traitement de l'azote de 75% sur les usines hors Seine Aval (+0,5M€), l'objectif de Seine Aval restant à 70%, l'augmentation des consommations en produits calmants (+1M€) pour limiter les nuisances olfactives, et la restauration des capacités épuratoires de Seine Centre (+0,5 M€). Les effets prix sont globalement favorables (-4,1 M€).

En termes **d'évolution de périmètre**, deux nouvelles installations vont être mises en service à Seine Aval (Décantation primaire et nouvelle digestion). L'impact des nouveaux périmètres (après neutralisation de la baisse favorable des prix de l'énergie) concerne la nouvelle Décantation primaire et la nouvelle digestion biogaz à Seine Aval, ainsi que le collecteur Athis-Mons/Valenton (collecteur VL8).

S'agissant de la nouvelle Décantation primaire, l'impact budgétaire au BP 2024 de sa mise en service au 4^{ème} trimestre 2023 est peu significatif. Le BP 2023 intégrait une ½ année de fonctionnement (mise en service initialement prévue en juillet 2023), et il est pris en compte en 2024 en contrepartie des nouvelles consommations de cette installation la réduction des consommations électriques liées à l'arrêt planifié des anciennes installations de traitement de l'eau par boues activées en 2024.

Pour la nouvelle digestion biogaz, dont la mise en service est prévue mi 2024, il est noté une évolution des consommations électriques liées à la mise en service progressive à hauteur de +0,8M€, s'expliquant par la nécessité d'une continuité de fonctionnement avec les anciennes unités de digestion dont la mise à l'arrêt débutera au 2^e semestre 2024 et se réalisera surtout en 2025.

En complément, la mise en service du collecteur Athis-Mons/Valenton (collecteur VL8) à partir de juin 2024 génère des dépenses complémentaires d'exploitation limitées à +0,2 M€.

Hors exploitation, les dépenses augmentent de +11% au BP 2024 par rapport au BP 2023. Il est intégré une évolution des tarifs ou des indices entre 5 et 6%, avec des effets de rattrapage de l'inflation sur les marchés de maintenance, de travaux, de prestations et de fournitures d'équipements.

Les gains en énergie permettent de réallouer des budgets à la maintenance (+6 M€), et au plan de sureté des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (+1 M€).

Le budget fiscalité est maintenu, comprenant principalement la taxe hydraulique à hauteur de 9M€, et la taxe foncière sur l'usine de Valenton (2,3 M€).

❖ Les dépenses de personnel

Les charges du personnel sont estimées en hausse de 8,2 M€ (soit + 7,7 %). Elles comprennent notamment l'augmentation des rémunérations (4,2 M€, soit +3,9%) dont le Glissement Vieillesse Technicité (1,6 M€), les évolutions des dispositifs liés au point d'indice (2,2 M€) et l'augmentation de l'allocation transport (0,4 M€). Il est intégré 29 postes budgétaires nouveaux, la diminution du nombre de postes vacants ainsi que le recrutement de 80 apprentis. Ces évolutions de postes représentent un effet de 4,7 M€, et une augmentation de 1,6 M€ par rapport au BP 2023, ce dernier incluant également une diminution des postes vacants, et le recrutement d'apprentis. L'analyse des effectifs et dépenses de personnel est précisé en Annexe II.

❖ Les frais financiers

La poursuite du programme d'investissement et le maintien de taux d'intérêt au-delà de 4% (hypothèse retenue 4,5% pour les emprunts et lignes de trésorerie) expliquent l'augmentation de 8,3M€.

❖ Les dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles sont estimées à 17 M€ en diminution de 13,5 M€ par rapport au BP 2023 compte tenu de la fin du versement de la prime solidaire (13,2 M€ ont été versés en 2023). A noter que les co-financements Baignade continuent à hauteur de 6 M€, ainsi que la contribution au projet d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt pour 5 M€.

❖ Les dotations aux amortissements, provisions et cessions, dépenses imprévues

Comme l'an dernier, il est prévu une dotation de 5 M€ dépenses imprévues. Par ailleurs, à compter de 2024, le SIAAP décale d'une année la date de début d'amortissements de ses travaux, pour se mettre en conformité avec la réglementation. Ce changement de méthode génère une diminution des amortissements de 17 M€, partiellement compensée par l'augmentation des amortissements due à la poursuite du programme d'investissement. La diminution nette est de 10M€.

II.2. Les recettes de fonctionnement

❖ Synthèse des recettes de fonctionnement

Libellé (en M€)	BP 2023	BP 2024 (avec 3% aug red)	BP 2024 /BP2023	BP 2024/BP202 3 (%)	BP 2024 (avec 3,5% aug red)	BP 2024 (avec 4% aug red)
Redevance (zone SIAAP / Syndicats / Industriels)	660	665	5	1%	668	671
Produits divers (dont stocks)	17	17	1	5%	17	17
Prime d'épuration	26	0	-26	-99%	0	0
Produits financiers	0	1	0	25%	1	1
Produits exceptionnels	1	1	0	-22%	1	1
sous-total Opérations Réelles	705	684	-21	-3%	687	691
Reprise des subventions	85	85	0	0%	85	85
sous-total Opérations d'Ordres	90	90	0	0%	90	90
Total Budget Fonctionnement	795	775	-21	-3%	778	781

❖ La redevance d'assainissement

Les simulations se basent sur les hypothèses de volumes d'eau potable 2023 et 2024 communiquées par les principaux distributeurs d'eau franciliens (SEDIF et Eau de Paris)

Contrairement aux prévisions de l'an passé, ces derniers anticipent une diminution tendancielle des consommations. L'effet est globalement défavorable de 14 M€ par rapport au BP2023, soit 2% de diminution.

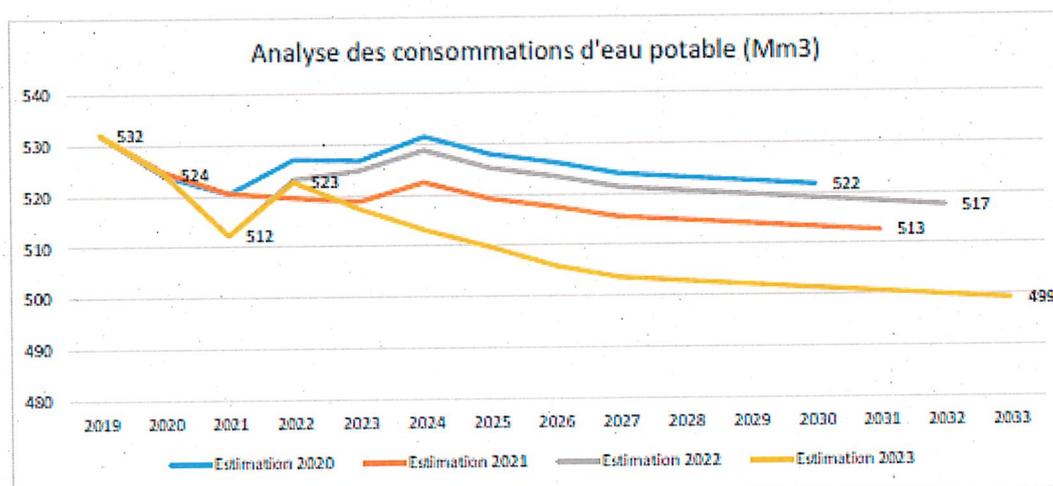
Pour la zone Eau de Paris, les volumes sont prévus constants en 2023 et 2024, alors qu'ils étaient prévus en augmentation de + 1% en 2023 et + 2,5% en 2024 (retour du tourisme post Covid et impact des Jeux Olympiques et Paralympiques). Pour 2024, l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques compense la baisse tendancielle. Ces données aboutissent à des volumes d'eau 2024 de 155 Millions de m3 ;

Sur la zone SEDIF et les autres communes des départements 92, 93 et 94, il est prévu une diminution de -1,95% en 2023, puis -1,5% additionnels en 2024.

Sur les autres départements franciliens, il a été pris en compte une stabilité des volumes.

Ces effets de diminution des consommations d'eau neutralisent partiellement l'augmentation du tarif de la redevance en 2024.

Le graphique suivant synthétise l'évolution des prévisions de redevance depuis 4 ans, l'année de référence étant l'année 2019, dernière année avant la pandémie Covid 19. Les estimations 2023 conduisent à des volumes prévisionnels 2024 inférieurs de 3,5% à 2019, malgré l'effet ponctuel favorable des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'an dernier, ces volumes étaient estimés à -0,6% vs 2019.



Il est par ailleurs intégré une évolution du calcul de la redevance grande couronne à compter de l'année 2024. Le principe de répartition des charges nettes entre transport et épuration n'est pas modifié, de même que les règles d'utilisation de la comptabilité analytique pour définir les clés de répartition des dépenses. A l'inverse l'autofinancement complémentaire est intégré dans les dépenses nettes, considérant qu'il contribue à réduire les emprunts souscrits, et donc les frais financiers afférents, frais financiers qui sont intégrés dans les charges nettes.

❖ La prime pour épuration et subventions diverses d'exploitation

Les recettes de prime pour épuration et subventions diverses d'exploitation diminuent de 99%. Le budget 2023 comprenait le solde de la prime 2021 (16,2 M€) et 10 M€ au titre du solde de la prime 2022. La prime solidaire budgétée en 2023 était de 13,2 M€. Nette de prime solidaire, la fin de prime pour épuration génère une perte de recettes en 2024 de 13 M€, correspondant à environ 2 points de redevance.

❖ Autres recettes

Les produits financiers correspondent aux estimations de dividendes versés par SIVAL (SEMOP SIAAP-VEOLIA). Les produits exceptionnels correspondent au reversement des subventions AESN perçues sur les co-financements Baignade (Bassin d'Austerlitz et déversoir d'orage Alma Rive Gauche) et reversés par la Ville de Paris.

II.3. Les dépenses d'investissement : Le Plan Pluriannuel d'Investissement

❖ Les Autorisations de Programme (AP)

Le programme d'investissement initié depuis plusieurs années se poursuit en 2024 notamment sur les grandes opérations : Décantation primaire à Seine Aval, Refonte de Clichy, modernisation de la digestion biogaz à Seine Aval, le collecteur Athis-Mons-Valenton (VL8). Des opérations nouvelles sont prévues, notamment concernant le déploiement et la stratégie des systèmes de sécurité industrielle, la gestion des réseaux et l'entretien du patrimoine.

Il sera proposé pour l'année 2024 une augmentation de 172,9 M€ en AP comprenant 149,2 M€ d'AP nouvelles et 23,7 M€ d'augmentations d'AP déjà ouvertes, parmi lesquelles :

- 40,6 M€ pour le déploiement et la stratégie des systèmes de sécurité industrielle et d'incendie ;
- 47,9 M€ de travaux d'amélioration et de réhabilitation sur les usines ;
- 55,5 M€ de réhabilitation des grands collecteurs, bassins et stations de pompage dont pour les opérations les plus significatives : 23 M€ au titre de la 2^{ème} phase de réhabilitation de l'Emissaire Général du Nord (EGN), 12 M€ pour le collecteur Athis Crosne et 5,3 M€ pour le collecteurs avenue Foch Créteil (RN6) ;
- 12 M€ de travaux de curage sur l'ensemble des digesteurs de l'usine de Seine Aval, dans le prolongement de la mise en service de la nouvelle digestion.
- 20 M€ d'augmentation du coût de l'opération VL8
- 4,9 M€ pour le Schéma Directeur Informatiques (2023-2027) ;
- 6 M€ restitués respectivement sur les opérations de refonte de Seine Aval et sur Cométhà SIAAP-SYCTOM, ainsi que 3 M€ sur la Morée.

❖ Les Crédits de paiement (CP)

Concernant les crédits de paiements, les dépenses d'équipements prévues en 2024 induisent une dépense prévisionnelle au BP 2024 de 564 M€.

en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 (*)	BP 2024 prévisionnel (*)
Crédits de paiement de dépenses d'équipements	285	445	483	549	584

(*) y/c dépenses imprévues

Ces dépenses devraient ainsi augmenter de 3 % par rapport au BP 2023 et concernent principalement :

- Pour la refonte de Seine Aval (97 M€ de crédits de paiements en 2024) :
 - Prétraitement : 6 M€
 - Décantation primaire : 18 M€
 - Modernisation des installations biogaz : 44 M€
 - Réhabilitation de la file boues : 7 M€
 - Les autres opérations de la refonte : 23 M€

- Pour les autres opérations les plus significatives, citons notamment :
 - Collecteur VL8 : 99 M€
 - Refonte de l'usine de Clichy : 80 M€
 - Reconstruction de l'unité de Clarifloculation de Seine Aval : 71 M€
 - Autres opérations liées à la baignade: 25 M€, dont 16 M€ concernent le maillage de l'ouvrage XI et 8 M€ le bassin tampon à Mame Aval.
 - Les autres crédits d'équipement concernent principalement les crédits annualisés d'investissements (49 M€), les opérations de réhabilitation et d'amélioration de l'outil industriel, le schéma directeur informatique, et l'informatique industriel.

II.4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont de trois ordres :

- Les subventions d'équipements et emprunts de l'AESN,
- Les emprunts bancaires,
- La participation de la section de fonctionnement.

❖ Les subventions d'équipements et emprunts de l'AESN

Dans le cadre du XI^{ème} programme révisé de l'AESN, en 2024 la plus grande partie des subventions sur les conventions en cours concerneront le collecteur VL8, la reconstruction de la Clarifloculation et les travaux de maillage sous fluvial de l'ouvrage XI.

Les nouvelles subventions attribuées concerneront pour les plus gros montants la dernière tranche de la Décantation primaire de Seine Aval et le Collecteur Bièvre Arcueil. La dernière tranche de la Décantation primaire de Seine Aval tient compte du plafonnement global des aides de l'AESN sur la refonte de Seine Aval. Conformément à la préconisation en avril 2018 de la mission

interministérielle¹ relative au financement des travaux de la Refonte de Seine Aval, ces travaux seront financés à hauteur de 1,636 Mds€ pour les travaux et 180 M€² pour les études de conception. Le taux effectif de subventions sur la refonte du site est ainsi de 29% du montant estimé des dépenses. Une démarche est toutefois en cours auprès de l'AESN pour solliciter la prise en compte de l'inflation de ces deux dernières années sur le montant plafonné. Cette démarche concerne également l'opération de refonte de Clichy, dont le montant est plafonné à 313M€ de travaux, pour une opération estimée désormais à 668 M€, entraînant un taux réel de subvention limité à 18% du montant des travaux.

Le BP 2024 du SIAAP prévoit des versements de l'AESN pour 77 M€ de subventions et pour 12 M€ de prêts à taux 0 (avances).

Le montant des subventions est relativement stable par rapport au BP 2023, le montant des avances est en augmentation (pour mémoire, 5 M€ prévus au BP 2024) car il inclut l'avance pour dernière tranche de la Décantation primaire de Seine Aval (9 M€).

Le montant des subventions est détaillé dans le tableau ci-dessous.

en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 prévisionnel
Subventions (total)	79	77	83	82	78
Dont subventions AESN	75	76	82	78	77
Dont autres subventions: Départements, société Grand Paris	4	1	1	4	1
Total des crédits de paiement de dépenses d'équipements	285	445	483	549	564
Taux subventions	28%	17%	17%	15%	14%

Le montant global des subventions prévu en 2024 diminue légèrement par rapport au BP 2023, le % de subvention étant de l'ordre de 14 % du montant des travaux.

❖ Les emprunts bancaires

En 2024, le montant des emprunts bancaires d'équilibre devrait être porté selon les éléments détaillés ci-dessous :

en M€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 prévisionnel + 3 % redevance	BP 2024 prévisionnel + 3,5 % redevance	BP 2024 prévisionnel + 4 % redevance
Emprunts AESN	12	39	51	5	12	12	12
Emprunts bancaires	0	150	265	365	375	372	369
TOTAL	12	189	316	370	387	384	380

Sur la base de cet emprunt d'équilibre, le montant de la dette estimée à fin 2024 serait entre 1,661 Md€ et 1 654 Md€ selon le % d'augmentation de la redevance. La présentation du classement de la dette selon la charte Gissler est présentée en annexe 1. Notons cependant que ces niveaux sont encore prévisionnels car ils seront revus après la reprise des résultats définitifs 2023, des mouvements votés à l'occasion du BS 2024 et des éventuelles décisions modificatives 2024.

¹ Rapport CGED et CGEfi « Expertise du projet de refonte de la station d'épuration d'Achères et de son financement » - avril 2018

² Rapport CGED et CGEfi « Expertise du projet de refonte de la station d'épuration d'Achères et de son financement » - avril 2018

❖ La participation du budget de fonctionnement

Le budget primitif 2024 s'équilibrerait avec un autofinancement entre 25,5 M€ et 32 M€ (sur la base d'une augmentation de la redevance entre 3 % et 4 % sur la zone SIAAP).

II.5. Bilan du budget 2024

Sur la base des dépenses et recettes estimées, présentées précédemment, l'épargne brute au Budget Primitif 2024 serait entre 222 M€ et 228 M€, selon les hypothèses d'augmentation de redevances. Déduction d'un remboursement du capital estimé à 122 M€, l'épargne nette serait entre 100 M€ et 108 M€. Sur la base de l'emprunt d'équilibre, l'encours de la dette à fin 2023 serait de 1654 M€ à 1661 M€ (cf. annexe 1).

II.6. Tableau de financement prévisionnel

⇒ Les flux de trésorerie resteraient négatifs suite au maintien des dépenses d'investissements à un niveau élevé

BP		Avec 3% d'augmentation	Avec 3,5% d'augmentation	Avec 4% d'augmentation
Dépenses fonctionnement	-448	669	672	676
Dépenses d'investissement	-564	78	78	78
Dépenses	-1012	747	750	753
Recettes fonctionnement				
Recettes d'investissement				
Recettes		747	750	753
Besoin de financement avant emprunts		-265	-262	-258
Remboursements d'emprunts		-122	-122	-122
Besoin de financement total		-387	-384	-380
Financement (emprunts nouveaux)		387	384	380
Financement (excédent cumulé 2023)		0	0	0
Total financement		387	384	380

III. Les perspectives 2025-2033

Le SIAAP s'est doté d'un outil de prospective pluriannuelle appréhendant les grands enjeux à venir, pour apprécier l'impact d'une augmentation éventuelle de la redevance dès le Budget Primitif 2024 sur les années futures.

Les simulations pluriannuelles ont été établies sur 10 ans, afin d'anticiper les grands équilibres financiers à moyen terme et notamment ceux liés à la dette.

Cette seconde partie abordera dans un premier temps les impacts significatifs et incertitudes à moyen terme, et les principales hypothèses sur les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement ; puis, dans un second temps, seront présentés trois scénarii de simulations pluriannuelles, conformément aux propositions de la Commission des Finances du 24 octobre 2023.

III.1. Contexte budgétaire

Des impacts significatifs et incertitudes à moyen terme :

Incertitudes à moyen terme concernant les dépenses en électricité : l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le SIAAP et attribué en 2023 concerne également 2025, avec la sécurisation de l'approvisionnement d'une grande partie des volumes 2025. A ce stade il est intégré un prix plus favorable qu'anticipé l'an dernier, proche de 90 €/MWh, pour la partie électron (avant transport et taxes). Ce tarif a été poursuivi sur la période des simulations. Toutefois le dispositif Arenh se termine fin 2025, et il n'y a pas de visibilité à ce stade sur son éventuel remplacement et plus généralement sur les futurs dispositifs liés à l'électricité. Compte-tenu de la part de l'électricité dans l'équilibre économique du service, les impacts potentiels des tarifs électricité sont par essence significatifs.

L'actualisation de la Directive DERU est en cours de discussion, pilotée par la Commission Européenne. Son potentiel niveau d'exigence pourrait nécessiter des investissements non programmés actuellement.

Concernant le projet de loi de finances 2024, hormis l'impact de la réforme des redevances de l'AESN (cf. ci-après), le SIAAP n'a pas identifié de points significatifs venant modifier son équilibre économique dans les éléments connus à ce jour. Toutefois, un suivi demeure nécessaire concernant les évolutions relatives à la fiscalité.

A ce stade, et en l'absence d'éléments précis sur ces différents points, les simulations incluent le maintien des dispositions actuelles.

Certaines hypothèses prises en compte dans les simulations budgétaires peuvent donc être modifiées dans les années à venir, d'où le besoin d'actualisation chaque année.

III.2. Les dépenses de fonctionnement

❖ L'évolution de l'inflation et des prix de l'énergie

Comme les années précédentes, il est intégré sur la période une hypothèse d'inflation des charges de gestion courantes, de personnel et diverses. L'hypothèse retenue est de 2,1% en 2025 et 2% par an en moyenne pour les années suivantes et en ligne avec les prévisions de la BCE.

S'agissant plus spécifiquement de l'électricité, il a été maintenu sur la période les hypothèses de prix de l'électron du BP 2024 (autour de 90 €/MWh hors transport et taxes) ainsi que le retour de la taxe CSPE à son niveau antérieur (7,5 €/MWh), après deux années de dispositions exceptionnelles à 0,5 €/MWh en 2023 et 2024 compte-tenu de l'inflation. Comme mentionné

précédemment, le dispositif Arenh se termine fin 2025 et il n'y a pas à ce stade suffisamment de visibilité à ce stade sur le futur mécanisme alternatif pour intégrer d'autres hypothèses.

❖ L'évolution des installations d'exploitation

Le SIAAP a mis en œuvre une politique d'exploitation visant d'une part à la déconcentration du site de Seine Aval et, d'autre part, à un traitement des eaux usées répondant aux exigences des directives européennes. Cette politique induit des démarrages de nouveaux équipements qui seront conjugués à des arrêts d'installations. Les équipements installés sont plus performants mais entraînent une augmentation des charges de fonctionnement pour respecter les exigences réglementaires.

Ont ainsi été mis en service depuis 2014 la première tranche de l'usine de Seine Morée, la seconde tranche de l'usine de Seine Grésillons, le nouveau prétraitement et le nouveau traitement biologique à Seine Aval. La Décantation primaire devrait être mise en service d'ici fin 2023.

Comme présenté dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (cf. ci-après), les installations suivantes comprennent notamment la modernisation de la nouvelle digestion de Seine Aval et le collecteur Athis-Mons-Valenton (VL8) en 2024, la reconstruction de l'unité de Clarifloculation de Seine Aval en 2026 et la refonte de Clichy à horizon 2027.

La nouvelle digestion Biogaz à Seine Aval devrait entraîner en année pleine (2025), environ 1,5M€ de dépenses additionnelles, l'unité de Clarifloculation à Seine Aval 1,5 M€ à horizon 2026, et la refonte de Clichy 3 M€ en année pleine en 2028.

❖ Les dépenses de personnel

Les hypothèses d'évolution des frais de personnels sont contenues à 2 %/an sur l'ensemble de la période, à compter de 2025.

❖ Les subventions et dépenses exceptionnelles

Elles comprennent notamment la contribution au financement de l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, les co-financements sur des ouvrages à caractère interdépartemental, les subventions diverses et les dépenses de coopération internationale.

Le co-financement de l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt à hauteur de 50 M€ sur 9 ans (2018 à 2026) se poursuit. L'appel de fond non réalisé en 2020 a été reporté en 2027, celui non appelé en 2023 a été reporté en 2028.

Concernant les co-financements des ouvrages à caractère interdépartemental, ils comprennent notamment dans le cadre du Plan baignade, le cofinancement du bassin d'Austerlitz à hauteur de 14M€ (9 M€ déduction faite des subventions estimées de l'AESN), celui du bassin du Ru de la Lande à hauteur de 20 M€, de celui du Ru Sainte Baudile à hauteur de 15 M€. S'agissant des déversoirs d'orage, il a été maintenu 8 M€ pour les déversoirs Alma Rive gauche et Wilson. 15 M€ sont également prévus en investissement pour la participation du SIAAP aux travaux du Moulin de Berny, ainsi que 2,5 M€ sur le déversoir d'orage Vincennes Charenton. 4,5 M€ sont prévus sur la convention Vieille Mer à compter de 2025.

❖ L'amortissement des charges à répartir

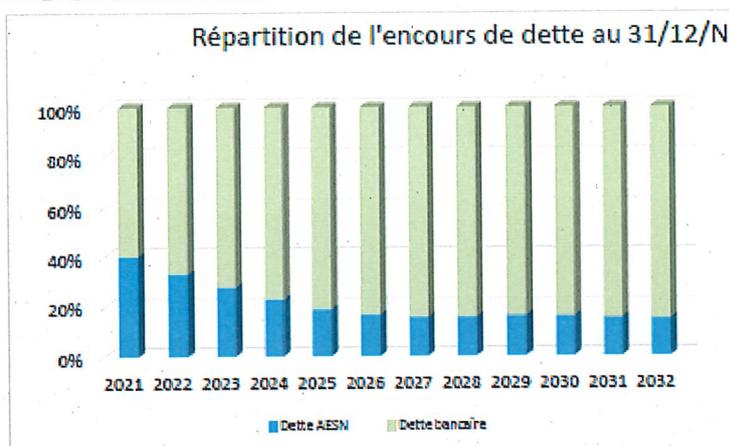
Il concerne la contribution du SIAAP de l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt et a pour objet de répartir sur plusieurs années la charge en fonctionnement.

❖ Les frais financiers

Une actualisation des hypothèses relatives aux frais financiers a été effectuée. Elle tient compte de la poursuite de la dégradation des taux d'intérêts, sur les taux longs applicables aux

emprunts bancaires, et sur les taux courts applicables aux lignes de trésorerie. Les hypothèses concernant les taux d'intérêts ont été rehaussés : 4,5% sur l'ensemble de la période.

La poursuite du programme pluriannuel d'investissement entraînera une augmentation des frais financiers sur les années à venir. Et ce d'autant plus que la proportion des emprunts bancaires dans l'encours de la dette va continuer d'augmenter au détriment des emprunts à taux zéro de l'AESN, comme le montre le graphique ci-dessous.



Ils se stabilisent à compter de 2028, à l'instar de la dette.

Les frais financiers représentent 650 M€ sur la période, soit 65 M€ en moyenne par an (environ 8% du montant moyen de la redevance perçue sur la période). En termes de sensibilité, une hypothèse de taux à 3,5% à compter de 2025 diminue ces dépenses de 88 M€ sur la période, soit une diminution de 1% du montant de la redevance perçue sur la période.

❖ Les amortissements

Comme mentionné précédemment, la poursuite du programme d'investissement entraîne une augmentation des amortissements, qui se stabilisent également à compter de 2029.

L'autofinancement complémentaire considéré est de 73³ M€/an en moyenne sur la période 2025-2033, mais réparti différemment. Il est entre 18 et 25 M€ sur la période de 2025 à 2027, puis remonte progressivement à compter de 2028.

III.3. Les recettes de fonctionnement

❖ Redevances assainissement

A compter de 2025, il a été intégré un effet correctif de diminution sur la zone Eau de Paris de -2% (annulation de l'effet ponctuel des Jeux Olympiques et Paralympiques), puis une diminution tendancielle de -0,2%/an.

Cette diminution tendancielle de -0,2% est également prise en compte sur la zone SEDIF et les autres communes des départements des Hauts de Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne.

³ Sur la base du scénario 2 (augmentation de la redevance 2024 à hauteur de 3,5 %)

Une stabilité des volumes sur les autres départements de la grande couronne a été intégrée.

Compte-tenu des hypothèses précisées ci-dessus, l'évolution des volumes totaux in fine conduit à une légère érosion de -0,2%/an par rapport à 2025, mais à une diminution structurelle de 6% à horizon 2032 par rapport à 2019, année avant le début de la pandémie. L'an dernier, la diminution vs l'année 2019 était estimée à -2,7%.

❖ La suppression de la prime pour épuration et la réforme des redevances de l'AESN

Comme mentionné précédemment, la prime pour épuration est définitivement supprimée. A l'inverse, à compter de 2025, le SIAAP aura à payer à l'AESN la redevance performance assainissement, en lieu et place de la perception de l'équivalent de cette redevance directement par l'AESN auprès des usagers (actuellement redevance pollution).

Elle sera modulée selon la performance du service. Les critères de performance sont la conformité des usines, la conformité collecte de la zone agglomérée parisienne, le rendement des usines, l'auto-surveillance et la destination des boues. L'analyse de la performance sera mesurée avec un décalage de 2 ans, et à compter de l'année 2024. La performance 2024 sera ainsi prise en compte pour la redevance 2026. La redevance 2025 serait calculée sur une performance théorique moyenne à l'échelle nationale.

Les premières simulations de la redevance performance assainissement donnent une fourchette très large : entre 50 M€, hypothèse très favorable, et 140 M€, hypothèse très défavorable alliant non-conformité usine en 2024, financement du Plan Eau intégralement par les nouvelles redevances et redevance performance portée à 2/3 par l'assainissement et 1/3 par l'eau potable. Le montant devra donc être affiné courant 2024.

Les simulations intègrent la répercussion de cette redevance auprès des usagers sur une ligne séparée de la facture (via un système de contre-valeur). 70 M€ représente 10% de la redevance SIAAP. Les impayés et la gestion de cette redevance seront à la charge du SIAAP.

Au-delà de la performance et du taux de cette redevance, les enjeux pour le SIAAP, concernant, également la neutralité en trésorerie, des dispositifs réglementaires cadrés pour faciliter la déclinaison de cette nouvelle taxe dans nos conventions de versements de redevance, des évolutions législatives ou réglementaires pour faciliter le recouvrement de la redevance et ainsi limiter les impayés, et des subventions et aides à taux 0 de l'AESN à concurrence des montants perçus via cette redevance.

❖ Les recettes nouvelles

Les recettes nouvelles incluent une montée en charge progressive des recettes de valorisation du Biogaz excédentaire en Bio-méthane à Valenton, à compter de 2025 (1,5 M€), puis 3 M€ à compter de 2028.

A Seine Grésillons et Seine Aval, les projets restent en cours d'étude. A ce stade, il n'a pas été intégré de recettes complémentaires.

III.4. Les dépenses d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) comprend, sur les dix prochaines années, l'ensemble des opérations en cours et envisagées pour le maintien et le développement d'un outil industriel performant. Il est structurant dans l'équilibre financier à moyen terme du service.

Le PPI présenté l'an dernier conduisait à une dette de 2,8 Mds€ à horizon 2032, presque triplée par rapport à la dette moyenne 2019-2021 compte-tenu des investissements décidés antérieurement à cette période

Des évolutions notables sont proposées dans le cadre de ce programme d'investissement en 2023.

Il a été préparé pour permettre au SIAAP de relever les enjeux de l'assainissement francilien à court, moyen et long terme en :

- Déployant une stratégie industrielle sûre et résiliente, protectrice de l'environnement et économe en ressources,
- Permettant l'évolution de l'outil industriel du SIAAP dans une logique financière maîtrisée et d'éco-construction,
- Assurant la cohérence des investissements pour une évolution agile de notre patrimoine.

Cette programmation technique et financière a été réalisée en coordination avec l'ensemble des directions du SIAAP.

Pour répondre à ces ambitions, le SIAAP s'engage dans l'éco-construction, pour l'évolution de ses ouvrages et équipements, en privilégiant les travaux de réhabilitation aux travaux neufs et à la démolition des installations existantes.

Cette politique permet d'allonger la durée de vie des installations tout en améliorant la performance et en visant la baisse des coûts d'investissement et d'exploitation.

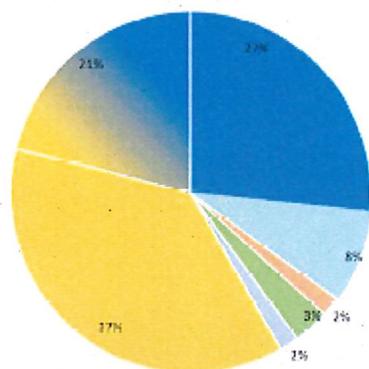
L'outil industriel du SIAAP sera ainsi plus résilient, s'adaptera mieux au changement climatique et diminuera son empreinte environnementale.

Le PPI proposé est de 4,2 Mds€ de 2023 à 2033 avec un étiage de 300 M€ annuels à partir de 2027

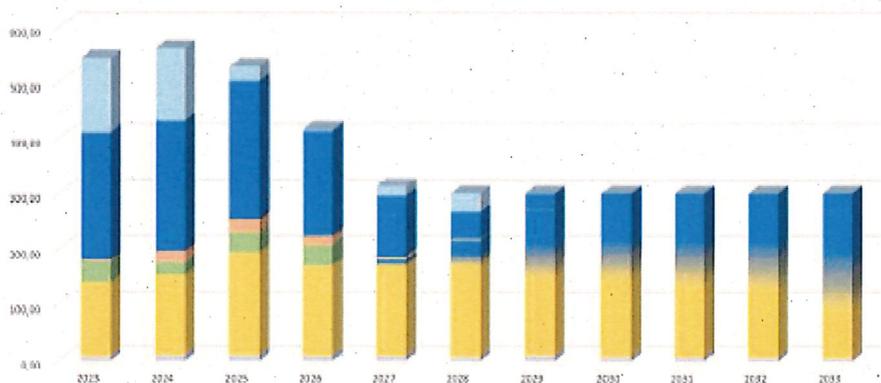
Il est présenté sous les 6 axes suivants

1. Maîtrise des risques
2. Conformité à la Directive sur les Eaux Urbaines Résiduaires (DERU) et à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
3. Amélioration de l'empreinte environnementale et préservation des ressources
4. Transformation et sécurisation numérique
5. Gestion patrimoniale
6. Pérennisation de la baignade

La ventilation par axe et par année est synthétisée ci-après. A compter de 2028, des montants sont intégrés sur les axes 2, 3 et 5, dont la répartition dépendra des études en cours et/ou arbitrages à venir.



Axe 1	Maîtrise des risques
Axe 2	Conformité à la Directive sur les Eaux Urbaines Résiduaires (DERU) et à la Directive Cadre sur l'EAU (DCE)
Axe 3	Amélioration de l'empreinte environnementale et préservation des ressources
Axe 2, 3, 5	Amélioration de la performance du système d'assainissement, de l'empreinte environnementale et/ou évolution réglementaire
Axe 4	Transformation et sécurisation numérique
Axe 5	Gestion patrimoniale
Axe 6	Pérennisation de la baignade



La liste non exhaustive des opérations concernées par axe est la suivante, et le tableau synthétique du PPI est présenté en Annexe III.

1. Maîtrise des risques

- Sécurité industrielle - Risque chaleur canicule locaux électriques ;
- Déploiement de la politique et des standards incendie sur les réseaux ;
- Mise en sécurité incendie des usines Seine Centre ;